



LIGUE DE JUDO
Bourgogne-Franche-Comté

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Samedi 1er Juillet 2023
à Auxerre (89)

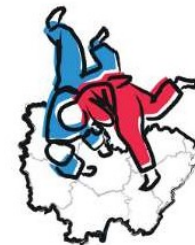
DOSSIER D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Judo Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées

> **Siège social** : 3 Avenue des Montboucons - 25000 Besançon • Tél. 03 81 48 29 11 / ligue.besancon@bfc-ffjudo.com
> **Site de Dijon** : 19 rue Pierre de Coubertin - 21000 Dijon • Tél: 06 01 57 32 09 / ligue.dijon@bfc-ffjudo.com
<https://liguebfc.ffjudo.com> -  **BfcJudo**

| LISTE DES PIÈCES

1. Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2022
2. Rapport moral du Président
3. Rapport financier du Trésorier sur les comptes 2022
 - Comptes annuels 2022
 - Annexes au bilan annuel
 - Immobilisations 2022
 - *Rapports des Commissaires aux Comptes (à venir)*
4. Cotisation clubs régionale 2024
Budget révisé 2023 et budget prévisionnel 2024
5. Rapport d'activité du Responsable Administratif et Financier
6. *Rapport d'activité du Directeur Technique Régional (à venir)*
7. Rapport Commission Régionale d'Arbitrage
8. Rapport Commission d'Organisation Régionale des Grades
9. Rapport Commission Communication
10. Rapport Commission Formation
11. Rapport Commission Culture
12. Rapport Commission Régionale de Kendo et Disciplines Rattachées
13. Présentation de la modification statutaire



COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 21 mai 2022 – Chalezeule (25)

Participants à l'Assemblée Générale

**Elus Conseil
d'Administration**

Mme Bourdon,
Mrs Lanz, Marchiset, Marnier,

Membres votants

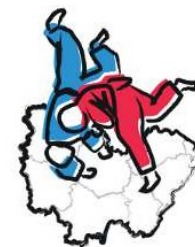
Mmes Chaplin-Perez, Brion, Juhan, Legrand, Powolny, Tron
Mrs Lamy, Costille, Faivre, Garreau, Cassar, Jegou, Bechereau,
Charrette, Viey, Robert, Guyot,

**Présidents de
comités**

Mrs Arbey, Badet, Lucas, Mercier, Muin, Powlony, Benokba

Invités

Mr Morin, CAC
Mme Bourgeois, KPMG
Mr Limouzin, DTN Adjoint
Mr Chauvin, DTR
Mmes Bucher, Georget, Gommeret et Mrs Contini, Caquineau,
PRAG



Ouverture de l'assemblée générale ordinaire par Dominique MARCHISET, Président de la Ligue BFC de Judo

Dominique MARCHISET, Président de la Ligue BFC de Judo, accueille les membres présents et présente à l'assemblée les membres du CA de la ligue ainsi que les invités présents.

Dominique remercie le comité du Doubs pour l'accueil et l'organisation de cette assemblée générale.

Dominique MARCHISET demande une minute de silence à la mémoire de tous les judokas qui nous ont quittés cette année.

En l'absence de la Secrétaire Générale Christine PEUCH, Dominique MARCHISET informe que le quorum étant atteint, les participants peuvent démarrer cette Assemblée Générale.

Conditions de quorum

Pour valablement délibérer, l'Assemblée Générale doit réunir au moins la moitié des membres représentant plus de la moitié des voix (art.5 Statut de Ligue).

Conditions de quorum : au moins 16 membres votants représentant au moins 586 voix.

Composition de l'assemblée :

Comités	Nbre de membres	Membres présents	Nbre de licences	Nbre de voix	Nbre de voix présentes
COTE D'OR (21)	4	2	3887	180	72
DOUBS (25)	5	3	3381	170	102
HAUTE SAONE (70)	4	2	1228	130	65
JURA (39)	4	2	1753	140	70
NIEVRE (58)	4	4	1272	130	130
SAONE ET LOIRE (71)	4	1	2905	160	40
TERRITOIRE BELFORT (90)	4	1	880	120	30
YONNE (89)	3	2	1772	140	94
	<u>32</u>	<u>17</u>	<u>17078</u>	<u>1170</u>	<u>603</u>

- Nombre total de votants présents: 17 délégués sur 32 (quorum : 16 votants)
- Nombre total de voix exprimées : 603 voix sur 1170 (quorum : 586)



L'Assemblée Générale constate que le quorum est atteint et qu'elle peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents préparatoires afférents a été transmis par voie électronique aux membres votants le 29 avril 2022.

Ouverture de l'Assemblée Générale à 9h45

1. Approbation du CR de l'Assemblée Générale du 29 mai 2021

Dominique MARCHISET demande si l'assemblée a des remarques sur le compte-rendu.

Sans remarque, Dominique MARCHISET procède donc au vote de l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2021.

Le secrétariat annonce aucune abstention et aucun vote contre.

Résultats du vote :

- Pour : 603 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2021 est approuvée à l'unanimité des voix présentes.

2. Rapports statutaires

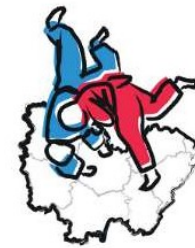
Dominique MARCHISET précise, avant toute chose, qu'un vote sera établi après la lecture des trois rapports statutaires puis, sera ensuite réalisée la présentation des comptes 2021 avec un vote à l'issue avant lequel interviendra l'expertise comptable KPMG puis le commissaire aux comptes afin que l'Assemblée puisse avoir l'ensemble des données et enfin sera réalisée une présentation de 2022.

> Rapport du Président

Dominique MARCHISET fait lecture et commente plusieurs points de son rapport moral sur l'année 2021.

Il fait notamment part des points suivants :

- Départ de Sylvain LIMOUZIN qui occupe désormais de nouvelles fonctions au sein de la Fédération de Judo sur un poste de Directeur Technique National Adjoint. Dominique MARCHISET félicite Sylvain pour l'ensemble de son investissement et de son travail au sein de la Ligue.
- Nomination d'Olivier CHAUVIN au poste de Directeur Technique Régional. Olivier prend la suite de Sylvain LIMOUZIN – Il aura notamment en charge de restructurer l'équipe technique régionale au cours des prochains mois.



Rapport d'activités de la Secrétaire Générale

En l'absence de Christine PEUCH, Secrétaire Générale de la Ligue BFC, Dominique MARCHISET fait la lecture de son rapport.

Christine PEUCH donne ensuite la parole à Patrick TISSERANT, Trésorier de la Ligue BFC, pour le rapport du trésorier.

> Rapport financier du Trésorier

En l'absence de Patrick TISSERANT, Trésorier de la Ligue BFC, Dominique MARCHISET fait la lecture de son rapport.

A l'issue de la lecture du rapport de Patrick TISSERANT, Dominique MARCHISET invite l'expert-comptable, Madame BOURGEOIS de KPMG à présenter et commenter le bilan financier.

3. Présentation de l'arrêté des comptes annuels 2021

> Rapport de l'expert-comptable

Madame BOURGEOIS de l'expertise comptable KPMG fait une présentation synthétique des éléments qui ont été présentés par le trésorier dans son rapport.

Elle précise que le résultat négatif, que l'Assemblée s'apprête à approuver, s'élève à 69.373 euros pour cet exercice contre un excédent de 77.330 euros l'an passé.

Dominique MARCHISET remercie Madame BOURGEOIS pour son intervention.

Dominique MARCHISET propose de passer au rapport du commissaire aux comptes avant le vote.

> Rapport du commissaire aux comptes

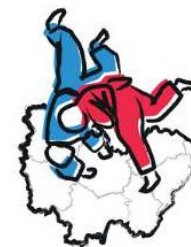
Dominique MARCHISET donne la parole à Monsieur MORIN pour le rapport du commissaire aux comptes qui salue l'Assemblée et précise qu'il y a eu des changements sur cet exercice.

Sur les comptes annuels, Monsieur MORIN n'a rien de particulier à ajouter puisque l'Assemblée peut constater qu'il certifie les comptes sans réserve.

Il indique que l'essentiel est que l'expert-comptable et le commissaire aux comptes sont d'accord sur les comptes de la Ligue avec exactement le même résultat comptable.

Il conclut en précisant qu'il ne lui pas été donné de conventions réglementées et qu'il n'en a pas découvert. Monsieur MORIN a donc émis un rapport sur les conventions réglementées simple et néant.

Dominique MARCHISET remercie le commissaire aux comptes pour son intervention et demande à l'assemblée si elle a des questions.



Sans question, Dominique MARCHISET fait passer au vote à l'Assemblée Générale les rapports valant quitus de gestion.

Le secrétariat annonce aucun vote contre.

Résultats du vote :

- **Pour : 603 voix**
- **Contre : 0 voix**
- **Abstention : 0 voix**

Les rapports valant quitus de gestion au Conseil d'Administration de la Ligue sont approuvés à l'unanimité des voix présentes.

Dominique MARCHISET propose ensuite de passer au vote de l'affectation du résultat.

Le rapport du Trésorier propose d'affecter le résultat déficitaire de 69.373.49 € en moins du compte de réserve constitué l'an dernier pour la reprise de l'activité suite à l'épidémie de Covid 19 et d'affecter le solde de ces réserves en report à nouveau.

Le secrétariat n'annonce aucun vote contre.

Résultats du vote :

- **Pour : 603 voix**
- **Contre : 0 voix**
- **Abstention : 0 voix**

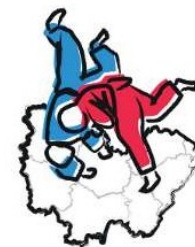
L'affectation du résultat 2021 est approuvée à l'unanimité.

4. Présentation du budget révisé 2022 et du budget prévisionnel 2023

Dominique MARCHISET informe que le budget 2022 est assez simple car beaucoup de choses sont déjà connues, avec des dépenses déjà réalisées et quelques actions supplémentaires.

Compte tenu de l'inflation et des augmentations significatives des coûts de l'énergie et de l'essence en particulier, 10.000€ supplémentaires ont été ajoutés au budget révisé 2022 pour les frais de déplacement.

Au regard de l'augmentation de l'essence, Il est également proposé à l'assemblée la révision des barèmes de remboursement :



		Montant
Frais kilométriques	1 personne	0,30/km
	2 personnes	0,38/km
	3 personnes	0,45/km
	4 personnes et +	0,50/km
Repas (forfait individuel)		18,00 €
Repas (forfait groupe : stages, compétitions, grades,...)		10,00 €
Hébergement (/nuit)		40,00 €

Proposition également d'harmoniser à 50€ net/heure les honoraires des médecins présents sur les organisations sportives régionales.

Rémunération personnel médical

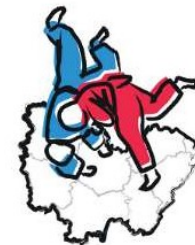
Médecin	50€ net/heure
Kiné	10€ net/heure
responsable Kiné	13€ net/heure

S'ils sont approuvés par l'assemblée, ces nouveaux barèmes seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Dominique MARCHISET propose à l'assemblée de procéder aux votes de la révision des barèmes de remboursement, du budget révisé 2022, de la cotisation clubs régionale 2023 et du budget prévisionnel 2023

Cotisations clubs (part régionale) 2023

Indicateurs pour X licenciés	Base fixe 40€ par club + 0,55€ par licence
Pour 2 licenciés	41 €
Pour 50 licenciés	67,5 €
Pour 100 licenciés	95 €
Pour 150 licenciés	122,5 €
Pour 250 licenciés	177,5 €
Pour 350 licenciés	232,5 €



Résultats du vote :

- Pour : 603 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Révision des barèmes de remboursement adopté à l'unanimité.

Résultats du vote :

- Pour : 603 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

Le Budget révisé 2022, La cotisation Club 2023 et le budget prévisionnel 2023 sont approuvés à l'unanimité.

4. Désignation d'un co-commissaire aux comptes

Compte tenu des changements au niveau de la Fédération, il est proposé à l'assemblée d'approuver la nomination du Cabinet d'audit ALBOUY, en qualité de Co-commissaire aux comptes de la Ligue BFC pour un mandat d'une durée de 6 ans.

Résultats du vote :

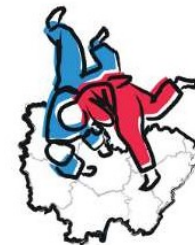
- Pour : 571 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 32 voix

La nomination du Cabinet d'audit ALBOUY, en qualité de Co-commissaire aux comptes de la Ligue BFC est approuvée à la majorité

5. Présentation des rapports des Commissions

Sans commentaire supplémentaire, Dominique MARCHISET invite les élus responsables de commissions à lire leur rapport :

- > **Présentation du rapport d'arbitrage par Delphine BOURDON**
- > **Présentation du rapport de la communication par Rodolphe LANZ**
- > **Présentation du rapport de la culture par Martine GUERY**



A la suite de la lecture de ces rapports, Dominique MARCHISET invite Olivier CHAUVIN, nouveau Directeur Technique Régional a présenté les orientations concernant la réorganisation de l'équipe technique régionale pour la saison 2022-2023.

6. Questions portées à l'ordre du jour

Dominique MARCHISET indique que le secrétariat n'a pas reçu de questions à porter à l'ordre du jour. Il propose de passer au point questions diverses et demande à l'Assemblée si elle a des questions.

7. Questions diverses

Rodolphe LANZ présente l'association *l'amicale des dirigeants judo français*. Il invite les dirigeants des clubs et des OTD à y adhérer.

Clôture de l'Assemblée Générale à 12h30.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Rapport moral du Président

par Dominique Marchiset

Nous nous retrouvons tous ici pour l'Assemblée Générale de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté avant la dernière ligne droite qui nous amènera aux Jeux Olympiques de Paris où nous espérons que notre discipline brillera.

Les Assemblées Générales sont des instants importants dans toute association. Elles sont l'occasion non seulement de présenter le bilan d'une année mais elles doivent aussi être un moment de dialogue et d'échange constructif. J'espère que les nôtres seront riches.

Je tiens avant tout à remercier Pascal LUCAS et son équipe de nous accueillir dans leur département pour notre Assemblée Générale mais également pour le Séminaire qui va suivre.

Comme vous le présentera le Trésorier, le bilan financier de l'année 2022 est meilleur que prévu, malheureusement l'année 2023 s'annonce un peu plus compliquée d'autant que nous avons à faire face à de fortes dépenses imprévues (réparations).

L'année 2022 est également positive quant au développement. Nous avons mis fin à une baisse de nos licences régulière depuis la saison sportive 2017-2018 et grâce au dynamisme des clubs de notre région, nous avons retrouvé un nombre de licenciés quasiment identique d'avant la pandémie.

L'investissement de nos clubs a été remarquable dans le projet « judo dans les écoles » et nous pouvons nous targuer d'avoir été, et de loin, la Ligue la plus dynamique dans ce secteur.

Nous avons subi au sein de notre Fédération une baisse plus importante que les autres régions lors de la crise sanitaire, notre retour à un dynamisme plus en adéquation avec notre potentiel a aussi été plus marquant.

La Ligue a bien sûr participé à ce dynamisme grâce à ses plans de relance, à une communication plus efficace et au soutien de nouveaux projets.

La saison 2022-2023 a aussi bien commencé et j'ai bon espoir de finir sur un nombre de licences au moins égal à la saison 2021-2022.

Le développement doit également être la première mission de l'ETR. Il ne peut se résumer au seul critère que le nombre de licences.

A l'heure où nous réduisons le personnel technique, nous ne devons pas perdre notre efficacité. Cela passera avant tout par une réévaluation des missions de chacun, par des économies d'échelle et par une mutualisation toujours plus efficace avec les départements.

Le travail de concert avec les départements est essentiel. J'espère que les nouveaux statuts voulus par notre fédération ne nous couperont pas de ce lien qui a été long à mettre en place mais que, je crois, nous avons plutôt bien réussi. A l'heure où j'écris, j'en doute !

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Depuis quelques années, nous avons aussi amélioré nos plateaux de compétitions, plus clairs et plus propres – l'achat d'un podium et d'un fond de podium l'année dernière et le renouvellement d'une partie de notre matériel cette année nous ont ainsi permis d'avoir des remises de médailles honorables.

Nous avons également maintenu nos efforts d'organisation tout en restant à l'écoute et au service de nos clubs pour garder des offres de pratiques diversifiées et de proximité. Ainsi, l'exemple de l'organisation des passages de grades est à généraliser.

Je profite du sujet pour remercier Olivier CHAUVIN et Cédric GAUDET pour leur investissement, leur efficacité dans la mise en place de nouveaux concepts et leur gestion de leurs nouvelles missions.

Nous avons également continué à progresser quant au suivi des tableaux et des combats sur les réseaux sociaux.

Réseaux sociaux que nous ne cessons de développer comme vous le verrez dans le rapport de Rodolphe LANZ, responsable de la communication.

Nous pouvons aussi nous féliciter de la progression de nos formations qui, bientôt je l'espère, participeront au dynamisme de notre développement.

Merci à Thierry CAQUINEAU et à Olivier CHAUVIN pour leur travail pour le renouvellement de la validation QUALIOPi de notre centre de formation. Merci également à Martin CONTINI pour la mise en place et le développement d'un programme « bien-être au travail » en relation avec les entreprises.

La Ligue a également choisi cette année de suivre la Fédération dans le projet du développement de l'activité Para Judo Adapté pour région avec le recrutement à mi-temps d'un enseignant/formateur : Sébastien EPAILLY.

Merci à lui pour son dynamisme et pour ses projets qui sont mis en place petit à petit. Le développement du Para-Judo Adapté dans notre région semble être sur la bonne voie. L'aide de Julien PARROT, formateur national, est également très appréciable dans ce domaine.

L'année 2022 est donc une année de transition réussie en plus d'un point. Cependant, notre réussite doit également être sportive. Or, ces dernières années, nous avons beaucoup reculé dans ce domaine et nous avons peine à inverser la tendance. La Bourgogne-Franche-Comté est depuis longtemps une terre de Judo mais elle n'a plus les résultats escomptés et ce malgré le travail indiscutable du Pôle Espoirs qui, à travers nos deux sites de Besançon et de Dijon, participe à la formation de nos compétiteurs ce qui permet à ces derniers d'intégrer le haut niveau.

Dans notre région, « développement » et « réussite sportive » ne vont malheureusement pas de conserve.

Nous devons aussi favoriser le développement des disciplines encore beaucoup trop discrètes (Ju Jitsu, Taïso, Ne Waza, Kendo...) qui rencontrent de vrais succès dans les régions limitrophes. C'était un objectif lors des dernières élections. Force est de constater qu'il n'est pas atteint voire qu'il peine à démarrer.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

La crise sanitaire nous a conduit à développer d'autres compétences : engagement, autonomie, recours aux outils numériques. Je tiens à remercier tous les acteurs du Judo qui ont su s'adapter et offrir à nos licenciés des séances individuelles d'entraînement par l'intermédiaire des réseaux sociaux et qui ont su maintenir les acquis de cette période.

Il reste que les visioconférences et les outils numériques ne sont que des soutiens et que rien ne peut remplacer les contacts directs.

La Ligue a tenté cette année de trouver un équilibre entre « présentiel » et « distanciel » avec quelques couacs, il faut le reconnaître.

Avant de conclure, il est important d'appréhender les changements qui vont avoir lieu en 2023 avec la restructuration de notre équipe ETR et l'obligation de renforcer notre travail en commun.

La réflexion du séminaire qui va suivre notre AG sera, je l'espère, une étape importante de notre organisation future.

Je tiens à remercier particulièrement, l'ensemble de l'équipe du CA pour son travail et son investissement pas toujours facile et trop souvent peu reconnu.

Je remercie également vivement l'ensemble de nos partenaires. Sans leur aide, nous ne pourrions pas réaliser autant de projets. Merci donc pour leur soutien permanent à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, à la Région de Bourgogne-Franche-Comté, au Comité Régional Olympique et Sportif.

Merci aussi à nos partenaires privés parmi lesquels le Crédit Agricole, Sports Comtois, Double D / Adidas, Espace Bureautique, Cpro...

Merci à nos amis journalistes qui relaient l'information dans nos divers quotidiens.

Merci enfin aux jeunes du Pôle Espoirs pour leur recherche de partenariats et leur investissement dans les ventes de produits. Merci à nos collaborateurs, à l'équipe technique régionale emmenée par Olivier CHAUVIN aidé de Cédric GAUDET et Philippe TAURINES, à l'équipe administrative dirigée par Thierry CAQUINEAU assisté de Corinne GEORGET, Gaëlle GOMMERET et Anne-Sophie VAUTIER, aux entraîneurs de Pôle Philippe TAURINES et Cédric GAUDET pour leur travail de qualité.

Merci enfin aux responsables des commissions et à tous nos bénévoles qui sont la cheville ouvrière de notre Ligue.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Rapport financier du Trésorier

par Patrick Tisserant

1 - Activité

Les recettes et autres produits de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de l'exercice écoulé ont été de 839 516.66 € contre 586 208.88 € l'année passée.

Les revenus ont été très favorablement impactés par les formations dispensées par la Ligue ainsi que les dotations de France Judo.

2 - Compte de résultat

Le résultat net comptable présente un bénéfice de 32 756.15 € pour un déficit de 69 373.49 € en 2021.

Je vous propose d'affecter ce résultat en report à nouveau.

3 - Charges : les postes significatifs

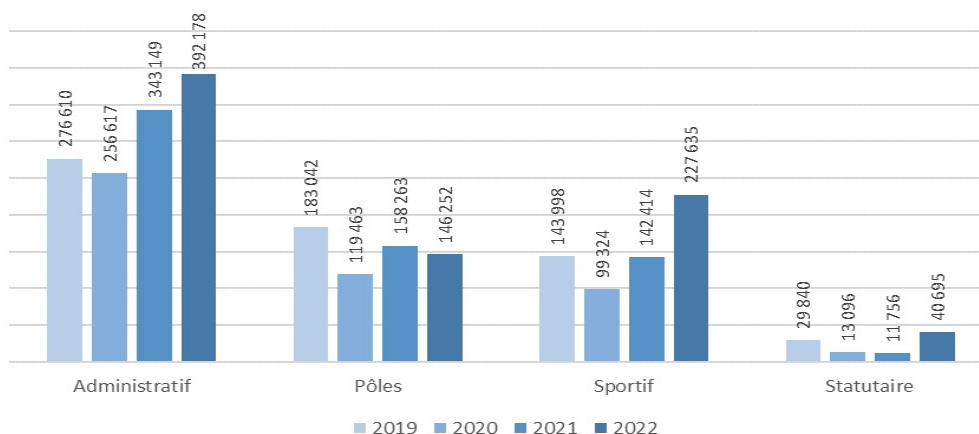
L'administratif pour 392 178 € soit 49 % de nos charges.

Les Pôles représentent, quant à eux, 146 252 € soit 18 % de nos charges.

L'activité sportive pour 227 635 € soit 28 % de nos charges.

Les postes « Statutaire et Commissions » sont de 40 695 € soit 5 % des charges.

	2019		2020		2021		2022	
Administratif	276 610	44%	256 617	53%	343 149	52%	392 178	49%
Pôles	183 042	29%	119 463	24%	158 263	24%	146 252	18%
Sportif	143 998	23%	99 324	20%	142 414	22%	227 635	28%
Statutaire	29 840	5%	13 096	3%	11 756	2%	40 695	5%
	635 509		488 501		655 582		806 761	



Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Le projet associatif d'un montant de 34 530 € doté par le fond de développement territorial versé par la Fédération a servi à l'achat de structures gonflables à destination des comités départementaux.

Les charges de personnel augmentent par :

- le départ de Sylvain LIMOUZIN remplacé par Olivier CHAUVIN au poste de DTR et par Cédric GAUDET au poste de DTR adjoint,
- l'arrivée de Sébastien EPAILLY à temps partiel pour le développement du Para Judo Adapté,
- la création de postes en apprentissage,
- l'augmentation des heures de travail sur le secteur administratif.

4 - Produits : les postes significatifs

	Produits 2019	Produits 2020	Produits 2021	Produits 2022
FFJDA	174	161	133	233
Ventes diverses	13	9	5	8
Ventes passeports / cotisations clubs	35	28	7	16
Partenariat / Mécénat / Dons	53	30	35	44
Recettes / activités annexes	205	142	222	281
Subventions	179	174	172	214
Produits exceptionnels	19	24	12	44
	679	566	586	840

5 - Bilan au 31 décembre 2022

Notre bilan se compose des postes suivants :

- Des créances restant à recouvrer de 207 508 € (195 230.39 €)
- Des dettes d'exploitation pour 161 538 € (148 218 €)
- Au 31 décembre 2022, la Ligue dispose d'un montant de capitaux propres de 236 063 € (209 540 €) et de 271 256 € (222 067 €) de disponibilités.

6 - Investissements

Cette année, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté a investi pour un montant de 10 464 € :

- Equipements et matériels sportifs : 657 €
- Installations et agencements : 1 440 €
- Matériel informatique : 4 247 €
- Mobilier : 4 710 €

Les amortissements des investissements réalisés pèsent pour 13 072 € dans le résultat.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

7 - Ratios d'analyse financière du bilan :

Comme présenté les années passées, nous avons demandé un audit des comptes 2016, premier exercice suivant la fusion, pour avoir un regard extérieur et un positionnement sur ceux-ci.

Part de l'actif immobilisé net / total du bilan

2022 : 47 539 € / 535 905 € = 8.9 %
2021 : 47 489 € / 468 803 € = 10.1 %
2020 : 50 454 € / 479 906 € = 10.5 %
2019 : 60 726 € / 364 796 € = 16.7 %
2018 : 50 435 € / 334 176 € = 15.1 %
2017 : 71 207 € / 375 757 € = 19.0 %
2016 : 100 015 € / 382 459 € = 26,1%

N.B : En 2015, la moyenne nationale Ligues et Comités confondus est de 14,5 %

Les Fonds Propres

Le niveau des fonds propres est un indicateur de la santé financière des associations :

Fonds propres = Fonds associatifs +/- Report à nouveau +/- Résultat + Subventions + Réserves + Provisions.

2022 : 236 063 €
2021 : 209 540 €
2020 : 282 361 €
2019 : 215 690 €
2018 : 158 139 €
2017 : 140 017 €
2016 : 113 690 €

Part des fonds propres dans les ressources de la Ligue


Le ratio d'autonomie financière, également appelé ratio de solvabilité, mesure le degré d'importance des financements internes rapportés aux financements totaux.

2022 : 236 063 € / (236 063 € + 0 € + 100 507 € - 9 602 €) = 72.20 %
2021 : 209 540 € / (209 540 € + 0 € + 91 425 € - 3 856 €) = 70.53 %
2020 : 282 361 € / (282 361 € + 0 € + 86 777 € - 4 378 €) = 77.41 %
2019 : 215 690 € / (215 690 € + 2 991 € + 51 698 € - 5 665 €) = 81.48 %
2018 : 158 139 € / (158 139 € + 9 110 € + 43 704 € - 4 950 €) = 76.77 %
2017 : 140 017 € / (140 017 € + 15 667 € + 53 790 € - 4075 €) = 68.17 %
2016 : 113 690 € / (113 690 € + 23 246 € + 42 409 €) = 63,39 %.

N.B : En 2015, la moyenne nationale Ligues et Comités confondus est de 72%

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Capacité de la Ligue à régler ses dettes à court terme

Ratio de liquidité générale = actif à moins d'un an / passif à moins d'un an. 

2022 : (0 € + 207 508 € + 271 256 €) / 262 046 €	= 1.83
2021 : (159 € + 195 230 € + 222 067 €) / 239 643 €	= 1.74
2020 : (159 € + 208 556 € + 216 358 €) / 193 640 €	= 2.20
2019 : (41 € + 182 901 € + 115 461 €) / 137 239 €	= 2.17
2018 : (1565 € + 170 105 € + 107 119 €) / 120 486 €	= 2.31
2017 : (1 697 € + 178 516 € + 120 259 €) / 163 485 €	= 1.84
2016 : (187 786 € + 87 425 €) / 195 800 €	= 1,41

Endettement global = Total des dettes / total du passif 

2022 : (0 € + 161 539) / 535 905 €	= 30.1 %
2021 : (0 € + 148 218) / 468 803 €	= 31.6 %
2020 : (0 € + 106 865 €) / 479 906 €	= 22.3 %
2019 : (2991 € + 90 807 €) / 364 796 €	= 25.7 %
2018 : (9 110 € + 120 486 €) / 334 176 €	= 38.8 %
2017 : (15 667 € + 163 485 €) / 375 757 €	= 47.6 %
2016 : (268 769 € - 49 722 €) / 382 459 €	= 57,3 %

N.B : En 2015, la moyenne nationale Ligues et Comités confondus est de 21,3%

Nombre de jours d'autonomie financière 

Pour répondre à la question de savoir combien de jours d'autonomie financière possède la Ligue Bourgogne Franche-Comté en cas de retard de paiement, il est un ratio intéressant à calculer : (FR (*Capitaux Propres* - *Actif immobilisé*) / Total des charges d'exploitation) x 360 jours.

2022 : (188 524 € / 802 737 €) x 360 j	= 3.3 mois
2021 : (162 051 € / 652 277 €) x 360 j	= 3.0 mois
2020 : (231 907 € / 484 281 €) x 360 j	= 5.7 mois
2019 : (157 955 € / 633 490 €) x 360 j	= 3.0 mois
2018 : (116 814 € / 759 006 €) x 360 j	= 1.8 mois
2017 : (84 477 € / 672 496 €) x 360 j	= 1.5 mois
2016 : (36 921 € / 1 003 585 €) x 360 j	= 0.5 mois

La moyenne nationale en 2015 était de 5,6 mois.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Solvabilité de la Ligue (capacité à rembourser ses dettes)

Solvabilité = Immobilisations financières + créances + disponibilités - Dettes

2022 : 13 149 € + 207 508 € + 271 256 € - 161 539 €	= 330 374 €
2021 : 11 081 € + 198 380 € + 222 067 € - 151 368 €	= 280 160 €
2020 : 9 013 € + 208 556 € + 216 358 € - 0 € - 106 865 €	= 327 062 €
2019 : 6 945 € + 182 901 € + 115 461 € - 2 991 € - 90 807 €	= 211 509 €
2018 : 4 877 € + 170 105 € + 107 119 € - 9 110 € - 120 486 €	= 152 505 €
2017 : 2 809 € + 178 516 € + 120 259 € - 15 667 € - 163 485 €	= 122 432 €
2016 : 2 717 € + 183 491 € + 87 424 € - 268 769 € - 49 722 €	= 54 585 €

Liquidité de la Ligue (sa solvabilité à court terme)

Ratio de Liquidité = (Stocks + Créances + Disponibilités) / Dettes d'exploitation

2022 : (0 € + 207 508 € + 271 256 €) / 161 539 €	= 2.96
2021 : (159 € + 195 230 € + 222 067 €) / 148 218 €	= 2.82
2020 : (159 € + 208 556 € + 216 358 €) / 106 865 €	= 3.98
2019 : (41 € + 182 901 € + 115 461 €) / 90 807 €	= 3.28
2018 : (1 565 € + 170 105 € + 107 119 €) / 120 486 €	= 2.31
2017 : (1 697 € + 178 516 € + 120 259 €) / 163 485 €	= 1.84
2016 : (3 538 € + 183 491 € + 87 424 €) / 195 800 €	= 1,40

N.B : En 2015, la moyenne nationale Ligues et Comités confondus est de 3,91%

Comptes annuels

Ligue BFC Judo

31/12/2022

Ce document contient 17 pages



Ligue BFC Judo

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾					
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
	Inst.techniques, mat.out.industriels	170 070	135 680	34 390	36 408	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	170 070	135 680	34 390	36 408		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	15		15	15	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres	13 133		13 133	11 065	
TOTAL	13 149		13 149	11 081		
Total I		183 219	135 680	47 539	47 489	
Actif circulant	Stocks et en cours				159	
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	92 297		92 297	100 965
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	115 210		115 210	94 265
	TOTAL	207 508		207 508	195 230	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		271 256		271 256	222 067	
Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	9 602		9 602	3 856		
Total II		488 366		488 366	421 313	
Frais d'émission des emprunts III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		671 585	135 680	535 905	468 803	
Renvois	(1) Dont droit au bail					
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Ligue BFC Judo

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	65 638	65 638
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres		70 000	
Report à nouveau	125 457	124 830	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	32 756	-69 373	
Situation nette (sous-total)	223 852	191 095	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	12 211	18 444	
Provisions réglementées			
Total I	236 063	209 540	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	9 168	
Total II	9 168		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	28 627	19 619
Total III	28 627	19 619	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	12 577	64 356
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	118 816	64 102
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	15 759	10 530
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 386	9 228
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	100 507	91 425	
Total IV	262 046	239 643	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	535 905	468 803	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Ligue BFC Judo

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	9 729	
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	13 449	11 707
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	269 193	205 065
	<i>dont parrainages</i>	5 333	2 555
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	214 278	172 219
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	16 621	9 736
	Mécénats	26 683	25 635
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	233 217	133 198
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	11 650	15 817
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	794 822	573 380
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	16 134	15 280
	Variation de stocks	159	
	Autres achats et charges externes (1)	595 310	430 433
	Aides financières	73 345	89 149
	Impôts, taxes et versements assimilés	583	1 044
	Salaires et traitements	70 462	57 809
	Charges sociales	15 408	14 003
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 072	20 765
	Dotations aux provisions	9 008	15 717
	Reports en fonds dédiés	9 168	
	Autres charges	84	8 074
		TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	802 737
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-7 915	-78 897

Ligue BFC Judo

		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 128	463
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 128	463
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		1 128	463
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-6 786	-78 433
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 027 42 538	360 12 004
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	43 565	12 364
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 023	10 3 294
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	4 023	3 305
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		39 542	9 059
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		839 516	586 208
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		806 760	655 582
EXCÉDENT OU DÉFICIT		32 756	-69 373
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		11 695	7 191
Total		11 695	7 191
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole		11 695	7 191
Total		11 695	7 191

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2022

ASS Ligue Bourgogne Franche-Comté Judo

Table des matières

1	Objet social, nature de l'activité et moyens mis en œuvre	3
2	Faits caractéristiques de l'exercice et postérieurs à la clôture	4
3	Principes et méthodes comptables	5
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	6
4.1	Actif immobilisé	6
4.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	7
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	9
4.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	9
4.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	9
4.2	Actif circulant	10
4.2.1	Charges constatées d'avance	10
4.3	Fonds propres	10
4.3.1	Tableau de variation des fonds propres	10
4.3.2	Réserves	11
4.3.3	Subventions d'investissement	11
4.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	12
4.4.1	Provisions	12
4.4.2	Fonds dédiés	13
4.4.3	Précisions sur d'autres dettes	13
4.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	14
4.6	Compte de résultat	16
4.6.1	Ventes de biens et services	16
4.6.2	Produits de tiers financeurs	16
4.6.3	Contributions financières	18
4.6.4	Aides financières versées	18
5	Autres informations	20
5.1	Mises à disposition	20
5.2	Dons	20
5.3	Bénévolat	20
5.4	Prise en charge des honoraires du commissaires aux comptes	21

1 **Objet social, nature de l'activité et moyens mis en œuvre**

La ligue de Bourgogne-Franche-Comté judo, jujitsu, kendo et disciplines associées a été fondée le 4 juin 2016 à Dijon.

Organisme territorial délégataire de la FFJDA, nécessaire à la réalisation de son objet social conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts fédéraux, la ligue est un organisme à vocation régionale, chargé de définir une stratégie territoriale de développement du Judo, jujitsu et des disciplines associées sur son territoire de compétence, de coordonner les organismes de proximité dans leurs plans d'action, de mutualiser et d'optimiser les ressources humaines, administratives et financières de la région conformément aux modalités définies par le règlement intérieur fédéral conformément à l'article 14 du règlement intérieur fédéral.

L'activité de la ligue s'étend sur toute la Région BFC avec deux pôles principaux : Besançon (siège social) et Dijon. Ces deux sites comportent tous deux des bureaux administratifs, un dojo, et une antenne du Pôle Espoirs.

Les moyens financiers de la ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Judo sont constitués principalement des recettes des licences des pratiquants de la région, des subventions de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de celles de l'Agence Nationale du Sport.

Ressources humaines :

En 2022, la ligue emploie une personne en congé parental à temps partiel, une personne en CDD à temps partiel également, un apprenti et des intervenants ponctuels.

5 salariés dont 1 apprenti sont mis à disposition par le Groupement d'employeurs Ligue BFC Judo.

Deux personnes sur des temps de travail différents sont mises à disposition par le ministère des sports (une de ces personnes a quitté la ligue en mars 2022) et une personne par la Fédération.

2 Faits caractéristiques de l'exercice et postérieurs à la clôture

Les principaux évènements de l'exercice 2022 sont les déplacements suivants : tournoi et stage en Suède et en Hollande, stage de rentrée à Bellecin (39) et tournois de Marseille et Clermont.

Il n'y a aucun fait postérieur à la clôture à mentionner.

3 Principes et méthodes comptables

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Image fidèle,
- Comparabilité et continuité d'exploitation,
- Régularité et sincérité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Amortissement		Postes du résultat avec dotation		
	Mode	Taux	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Immobilisations incorporelles	L				
Immobilisations corporelles	L	10 à 100%	13 072		
Immobilisations financières	L				
Total			13 072		

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur en fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	65 080	657	-	-	65 737
	Install. générales, ag. Am. divers	6 201	1 440	605	-	7 037
	Matériel de transport	50 126	-	-	-	50 126
	Mat bur., informatique, mobilier	40 929	8 956	2 715	-	47 170
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	162 337	11 053	3 320	-	170 070
Immobilisations financières	Participations	15	-	-	-	15
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-

	Prêts et autres immo. financières	11 066	2 068	-	-	13 134
	Total IV	11 081	2 068	-	-	13 149
	Total général	173 418	13 121	3 320	-	183 219

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	61 018	1 035	-	62 052
	Install. générales, ag. Am. divers	5 080	415	605	4 890
	Matériel de transport	35 715	5 003	-	40 718
	Mat bur., informatique, mobilier	24 115	6 620	2 715	28 019
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	125 928	13 072	3 320	135 680
	Total général	125 928	13 072	3 320	135 680

4.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

4.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	125 928	13 072	-	3 320	-	135 680
TOTAL	125 928	13 072	-	3 320	135 680	135 680

4.2 Actif circulant

4.2.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 9 602 € contre 3 857 € en N-1.

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

- France Judo loge PJGS février 2023 pour 5 676 €
- Calendriers PE2 part 2023 pour 1 860 €

4.3 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

4.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	65 638			65 638
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écarts de réévaluation				
Réserves	70 000		70 000	
Report à nouveau	124 830	627		125 457
Excédent ou déficit de l'exercice	-69 373	32 756	-69 373	32 756
Situation nette	191 095	33 383	627	223 851
Subventions d'investissements	18 444	1 409	7 642	12 211

Provisions réglementées				
Total	209 539	34 792	8 269	236 062

4.3.2 Réserves

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Aides financières aux clubs	70 000		70 000		-

4.3.3 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Tableau des subventions d'investissements

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	29 551	1 409	4 000	26 960
Quotes-parts virées au résultat	11 106	7 642	4 000	14 748
Montant net en fonds propres	18 445	- 6 233		12 212

4.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

4.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	19 619	9 009		28 628
TOTAL	19 619	9 009		28 628

4.4.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	28 628		28 628

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),
- Taux d'actualisation : 3,50 %,
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 4%.

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission) :

- Des statistiques propres,

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 35 %.

4.4.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

4.4.2.1 Contributions financières dédiées

Lorsqu'une contribution financière inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (sous-compte « engagements à réaliser sur subventions attribuées ») et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés ».

La Ligue de Judo BFC a reçu des fonds de la Fédération Française de Judo dans le cadre du fonds de développement territorial. Ces fonds sont dédiés à une utilisation particulière.

Au 31 décembre 2022, une partie des fonds reçus n'a pas encore été dépensés : la somme de 34 530 € a été reçue en 2022 et il reste à dépenser 9 168 € à la clôture de l'exercice.

Ainsi, une dotation en fonds dédiés a donc été comptabilisée pour 9 168 €.

Situations	Montant total des fonds alloués	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
Ressources					
Contribution financière	9 168			9 168	9 168
TOTAL	9 168			9 168	9 168

4.4.3 Précisions sur d'autres dettes

4.4.3.1 Produits constatés d'avance

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

A la clôture de l'exercice les produits constatés d'avance se décomposent ainsi :

- CFEB Part 2023 :	4 260€
- CQP Part 2023 :	13 620€
- Mécénat PE1 PE2 :	46 601€
- Mécénat Japon :	18 107€
- Partenariats :	6 111€
- Aide au poste S. Epailly :	11 733€
- Autres :	75€
TOTAL :	100 507€

4.4.3.2 Charges à payer

A la clôture de l'exercice, les charges à payer se décomposent ainsi :

- Congés provisionnés :	2 510€
- Charges sociales provisionnées :	879€
- Charges fiscales provisionnées :	583€
- Factures à recevoir :	32 044€
- Divers :	13 886€
TOTAL :	49 902€

4.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	13 149		13 149
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	92 297	92 297	
	Autres	115 211	115 211	
Charges constatées d'avance		9 602	9 602	
TOTAL		230 259	217 110	13 149

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		118 816	118 816		
Dettes fiscales et sociales		15 760	15 760		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Associations affiliées		12 577	12 577		
Autres dettes		14 386	14 386		
Produits constatés d'avance		100 507	100 507		
TOTAL		262 046	262 046		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

4.6 Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concerne les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature.

4.6.1 Ventes de biens et services

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	13 449		13 449
Production vendue			
- Biens			
- Services	269 193		269 193
Chiffre d'affaires net	282 642		282 642

4.6.2 Produits de tiers financeurs

4.6.2.1 Concours publics et subventions d'exploitation

Subventions d'exploitations

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges ».

Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation			116 000		98 279
Subvention d'investissement			1 250		

4.6.2.2 Ressources liées à la générosité du public

Mécénats

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Les produits de mécénat s'élèvent à 25 684 € à la clôture :

- PE1/PE2 : 25 684 €

4.6.3 Contributions financières

Une contribution financière, reçue d'autres organismes, est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par ex, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité,
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

Les contributions financières reçues s'élèvent à 233 218 € à la clôture et comprennent :

- FFJDA – Budget de fonctionnement :	99 018 €
- FFJDA – FND Sportifs national :	20 987 €
- FFJDA – Salaires cadres techniques :	63 002 €
- FFJDA – FDN Administratif :	4 591 €
- FFJDA – Divers :	<u>45 620 €</u>
TOTAL :	233 218 €

4.6.4 Aides financières versées

Les aides financières comprennent les aides financières octroyées et les quotes-parts de générosité reversées.

Une aide financière est :

- Soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- Soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les aides financières s'élèvent à 73 345 € sur l'exercice et sont principalement constituées de :

- Aides financières de la Fédération dans le cadre du Fonds de développement territorial reversées aux comités par le biais d'un don de matériel (structures gonflables) pour 25 362 € ;

- Aides à l'emploi Conseil Régional reversées aux comités départementaux pour 26 400 € ;
 - Aides Conseil Régional reversée aux familles des jeunes du Pôle Espoirs BFC pour 6 475 €
 - Autres aides financières (versements FND et FNDA) pour 15 109 €
- TOTAL : 73 345 €

5 Autres informations

5.1 Mises à disposition

La ligue a bénéficié durant l'exercice comptable 2022 de plusieurs mises à disposition gratuites :

- Un Conseiller Technique Sportif mis à disposition à hauteur de 80% de son temps plein par le ministère des Sports qui a quitté la ligue en mars 2022,
- Un conseiller Technique National mis à disposition à hauteur de 50% de son temps plein par le ministère des Sports,
- Un Responsable Administratif et Financier mis à disposition à hauteur de 80% de son temps plein par la Fédération Française de Judo,
- Des locaux à usage technique et sportif (Pôle Sportif des Montboucons à Besançon) pour l'organisation des compétitions, des plates-formes techniques, des entraînements du Pôle Espoirs et différents événements.

5.2 Dons

Plusieurs bénévoles de l'association choisissent de renoncer aux remboursements de la totalité ou d'une partie de leurs frais engagés sur l'année et donc d'en faire dons à la ligue.

Chaque bénévole fournit à la ligue le détail des déplacements et/ou vacations auxquels il a renoncé dans l'année et la ligue calcule le montant du don. Pour les frais kilométriques, c'est le taux kilométrique pour le bénévolat déterminé par l'administration fiscale pour l'année en question qui est retenu pour le mode de calcul.

Abandons de frais kilométriques et vacations : 9 361 €.

Abandons d'honoraires kinésithérapeute : 7 260 €.

5.3 Bénévolat

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 11 695 €, pour l'exercice clos au 31/12/2022.

Les heures bénévoles sont valorisées au SMIC horaires chargé.

Le nombre d'heures de bénévolat recensé est de :

- 64 heures pour le séminaire des formateurs du 18 septembre 2022 ;
- 286 heures pour la réunion de la commission régionale d'arbitrage du 10 et 11 septembre 2022 ;
- 240 heures pour le stage juges Ligue BFC du 3 octobre 2021 ;
- 162 heures de bénévolat du Président de la Ligue de Judo BFC ;

Soit un total de 752 heures.

5.4 Prise en charge des honoraires du commissaires aux comptes

Depuis l'exercice 2017, la Fédération de Judo a décidé de prendre en charge le coût des honoraires du commissaire aux comptes (environ 4 800 € TTC par an).

Liste des immobilisations

DU 15/05/2023

Exercice 2022

Page -1 de 1

Ligue Bourgogne-Franche-Comté Judo

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotation aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
215410 - Equipements et matériels sportifs.							
6-Arche alu pr plateau compétition	04/11/2016	2 219,57	3	Linéaire	0,00	2 219,57	0,00
7-Arche alu pr plateau compétition	04/11/2016	2 219,57	3	Linéaire	0,00	2 219,57	0,00
9-Roll Up Grand Format 200x300	15/11/2016	702,00	3	Linéaire	0,00	702,00	0,00
10-Roll Up Grand Format	15/11/2016	702,00	3	Linéaire	0,00	702,00	0,00
11-Fond de podium Stretch Wall	15/11/2016	1 398,00	3	Linéaire	0,00	1 398,00	0,00
28-Podium 4 marches mélaminé	28/12/2020	2 340,00	7	Linéaire	334,29	337,08	1 668,63
29-Stand parapluie textile 3 faces	28/12/2020	2 580,00	5	Linéaire	516,00	520,30	1 543,70
49-SportBeeper Pro - Test VMA -	03/03/2022	657,06	3	Linéaire	184,34	0,00	472,72
<i>Total 215410 - Equipements et matériels sportifs.</i>		<i>12 818,20</i>			<i>1 034,63</i>	<i>8 098,52</i>	<i>3 685,05</i>
218100 - Installations générales, agencements,							
1-Moquette rouge vif 2mx50m	07/01/2016	720,19	3	Linéaire	0,00	720,19	0,00
2-Machine à glaçons dojo CREPS	19/02/2016	1 787,78	3	Linéaire	0,00	1 787,78	0,00
18-Moquette bleue compétition	22/01/2019	940,00	3	Linéaire	14,81	925,19	0,00
23-Réfrigérateur armoire PSM	29/01/2020	1 806,00	5	Linéaire	361,20	699,32	745,48
56-Moquette bleue compétition	02/12/2022	1 439,95	3	Linéaire	38,67	0,00	1 401,28
<i>Total 218100 - Installations générales,</i>		<i>6 693,92</i>			<i>414,68</i>	<i>4 132,48</i>	<i>2 146,76</i>
218200 - Matériel de transport.							
3-Minibus Renault ED-195-WJ	28/07/2016	25 112,24	5	Linéaire	0,00	25 112,24	0,00
22-Minibus Renault FL-201-DV	18/11/2019	25 014,24	5	Linéaire	5 002,85	10 603,26	9 408,13
<i>Total 218200 - Matériel de transport.</i>		<i>50 126,48</i>			<i>5 002,85</i>	<i>35 715,50</i>	<i>9 408,13</i>
218320 - Matériel de bureau et matériel							

Liste des immobilisations

Exercice 2022

DU 15/05/2023

Page -1 de 1

Ligue Bourgogne-Franche-Comté Judo

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotation aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
5-Ordinateur portable Asus	07/10/2016	499,00	3	Linéaire	0,00	499,00	0,00
12-Ordinateur portable Acer 18-1	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
13-Ordinateur portable Acer 18-2	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
14-Ordinateur portable Acer 18-3	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
15-Ordinateur portable Acer 18-4	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
16-Ordinateur portable Acer 18-5	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
17-Ordinateur portable Acer 18-6	11/07/2018	700,80	3	Linéaire	0,00	700,80	0,00
19-Ordinateur portable Asus	06/04/2019	1 399,90	3	Linéaire	117,96	1 281,94	0,00
20-Ordinateur portable Asus	06/04/2019	1 399,90	3	Linéaire	117,96	1 281,94	0,00
24-Ordinateur portable HP Pack	16/09/2020	999,99	3	Linéaire	333,33	431,48	235,18
25-Ordinateur HP PC All-in-one	24/09/2020	849,99	3	Linéaire	283,33	360,46	206,20
26-Ordinateur portable HP15.6"	07/12/2020	499,00	3	Linéaire	166,33	177,42	155,25
27-Ordinateur portable HP	08/12/2020	673,66	3	Linéaire	224,55	238,90	210,21
30-Caméscope Sony FDR-AX33 4K	22/06/2021	565,00	3	Linéaire	188,33	100,44	276,23
31-Ordinateur portable HP	08/07/2021	1 618,90	3	Linéaire	539,63	263,82	815,45
32-Ordinateur portable HP 250	08/07/2021	739,90	3	Linéaire	246,63	120,57	372,70
34-Caméra Logitech MeetUp salle	28/09/2021	959,00	3	Linéaire	319,67	83,47	555,86
35-Ecran plasma TCL 55P725	18/10/2021	780,00	3	Linéaire	260,00	53,44	466,56
36-Ecran 55" TLC compétition n°1	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	221,00	45,43	396,57
37-Ecran 55" TLC compétition n°2	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	221,00	45,43	396,57
38-Ecran 55" TLC compétition n°3	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	221,00	45,43	396,57
39-Ecran 55" TLC compétition n°4	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	221,00	45,43	396,57
40-Ecran 55" TLC compétition n°5	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	221,00	45,43	396,57

Liste des immobilisations

DU 15/05/2023

Exercice 2022

Page -1 de 1

Ligue Bourgogne-Franche-Comté Judo

Libelle de l'immobilisation	Date d'acquisition	Valeur d'achat	Durée Amortis. (Ans)	Type Amortis.	Dotations aux amortissements	Amortissement déjà réalisé	Valeur résiduelle
41-Ecran 55" TLC compétition n°6	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	221,00	45,43	396,57
42-Ecran 55" TLC compétition n°7	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	221,00	45,43	396,57
43-Ecran 55" TLC compétition n°8	18/10/2021	663,00	3	Linéaire	221,00	45,43	396,57
45-Caisse rangement 2 écrans 55"	18/10/2021	840,00	3	Linéaire	280,00	57,56	502,44
46-Caisse rangement 2 écrans 55"	18/10/2021	840,00	3	Linéaire	280,00	57,56	502,44
47-Caisse rangement 2 écrans 55"	18/10/2021	840,00	3	Linéaire	280,00	57,56	502,44
44-Caisse rangement 2 écrans 55"	18/10/2021	840,00	3	Linéaire	280,00	57,56	502,44
48-Ipad Apple PE2 10.9p 64Go gris	10/02/2022	669,99	3	Linéaire	201,00	0,00	468,99
50-Ordinateur portable Lenovo	17/11/2022	495,88	3	Linéaire	20,20	0,00	475,68
51-Ordinateur portable Lenovo	17/11/2022	495,88	3	Linéaire	20,20	0,00	475,68
52-Ordinateur portable Lenovo	17/11/2022	495,88	3	Linéaire	20,20	0,00	475,68
53-Ordinateur portable Lenovo	17/11/2022	495,88	3	Linéaire	20,20	0,00	475,68
54-Ordinateur portable Acer 517	17/11/2022	834,09	3	Linéaire	33,98	0,00	800,11
55-Caméra Logitech MeetUp	17/11/2022	759,05	3	Linéaire	30,92	0,00	728,13
<i>Total 218320 - Matériel de bureau et matériel</i>		<i>28 099,69</i>			<i>6 032,42</i>	<i>9 691,36</i>	<i>12 375,91</i>
218400 - Mobilier.							
33-Table et 8 chaises salle visio	23/09/2021	2 406,57	10	Linéaire	240,66	66,18	2 099,73
57-Table, 6 chaises, meuble	29/11/2022	2 508,05	10	Linéaire	22,29	0,00	2 485,76
58-Bureau, deux caissons	29/11/2022	1 385,51	10	Linéaire	12,32	0,00	1 373,19
59-Meuble cafétéria salle détente	29/12/2022	816,00	10	Linéaire	0,45	0,00	815,55
<i>Total 218400 - Mobilier.</i>		<i>7 116,13</i>			<i>275,72</i>	<i>66,18</i>	<i>6 774,23</i>
Total général		104 854,42			12 760,30	57 704,04	34 390,08

PROPOSITION COTISATION CLUBS REGIONALE 2024

Indicateurs pour X licenciés	Base fixe 40€ par club + 0,55€ par licence
Pour 2 licenciés	41 €
Pour 50 licenciés	67,5 €
Pour 100 licenciés	95 €
Pour 150 licenciés	122,5 €
Pour 250 licenciés	177,5 €
Pour 350 licenciés	232,5 €

Montant identique à la cotisation 2023 votée en 2022.



LIGUE DE JUDO
Bourgogne-Franche-Comté



Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Judo Ju-Jitsu, Kendo et Disciplines Associées



Libellé	Budget révisé 2023			Budget 2024		
	CHARGES	PRODUITS	SOLDE	CHARGES	PRODUITS	SOLDE
Aide au fonctionnement		105 000,00 €	105 000,00 €		105 000,00 €	105 000,00 €
Amortissements	- 16 000,00 €		- 16 000,00 €	- 16 000,00 €		- 16 000,00 €
Charge de personnel	- 250 000,00 €	92 050,00 €	- 157 950,00 €	- 270 000,00 €	92 050,00 €	- 177 950,00 €
Cotisations clubs		21 000,00 €	21 000,00 €		21 000,00 €	21 000,00 €
Gestion	- 14 300,00 €	12 800,00 €	- 1 500,00 €	- 14 300,00 €	12 800,00 €	- 1 500,00 €
Groupement d'employeurs BFC	- 16 350,00 €	16 450,00 €	100,00 €	- 16 350,00 €	16 450,00 €	100,00 €
Passeports	- 6 285,00 €	9 000,00 €	2 715,00 €	- 6 285,00 €	9 000,00 €	2 715,00 €
Passeports Kendo			- €			- €
Photocopieurs	- 7 000,00 €		- 7 000,00 €	- 7 000,00 €		- 7 000,00 €
Projet associatif	- 38 000,00 €	46 700,00 €	8 700,00 €	- 37 500,00 €	37 500,00 €	- €
Promo-com	- 3 000,00 €	6 183,00 €	3 183,00 €	- 3 000,00 €	6 183,00 €	3 183,00 €
Services civiques	- 5 370,00 €	4 000,00 €	- 1 370,00 €	- 5 370,00 €	4 000,00 €	- 1 370,00 €
Services internes	- 22 000,00 €		- 22 000,00 €	- 22 000,00 €		- 22 000,00 €
Subventions		141 400,00 €	141 400,00 €		141 400,00 €	141 400,00 €
Transit			- €			- €
			- €			- €

Assemblée générale FFJDA	- 10 000,00 €	11 000,00 €	1 000,00 €	- 10 000,00 €	11 000,00 €	1 000,00 €
Assemblée générale ligue	- 1 200,00 €		- 1 200,00 €	- 1 200,00 €		- 1 200,00 €
Assemblées générales comités	- 500,00 €		- 500,00 €	- 500,00 €		- 500,00 €
Assises sportives FFJDA	- 1 500,00 €		- 1 500,00 €	- 1 500,00 €		- 1 500,00 €
Conférence des présidents	- 800,00 €		- 800,00 €	- 800,00 €		- 800,00 €
Conseil d'Administration	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €
Conseil national FFJDA			- €			- €
Déplacements du personnel	- 500,00 €		- 500,00 €	- 500,00 €		- 500,00 €
Frais du président	- 2 500,00 €	1 500,00 €	- 1 000,00 €	- 2 500,00 €	1 500,00 €	- 1 000,00 €
Réunion de bureau	- 500,00 €		- 500,00 €	- 500,00 €		- 500,00 €
Réunion des commissions	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €	- 2 500,00 €		- 2 500,00 €
Réunion ETR	- 3 500,00 €		- 3 500,00 €	- 3 500,00 €		- 3 500,00 €
Secrétariat Général			- €			- €

PE n°1-Fonctionnement	- 4 300,00 €	7 750,00 €	3 450,00 €	- 4 300,00 €	7 750,00 €	3 450,00 €
PE n°1-Formations	- 200,00 €		- 200,00 €	- 200,00 €		- 200,00 €
PE n°1-Intervenants techniques			- €			- €
PE n°1-Médical			- €			- €
PE n°1-Pack textile Pôle Espoirs	- 5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €	5 000,00 €	- €
PE n°3-Tournoi UNSS			- €			- €
PE n°2-CREPS	- 22 000,00 €	19 000,00 €	- 3 000,00 €	- 22 000,00 €	19 000,00 €	- 3 000,00 €
PE n°2-Fonctionnement	- 2 500,00 €	1 000,00 €	- 1 500,00 €	- 2 500,00 €	1 000,00 €	- 1 500,00 €
PE n°2-Formations	- 600,00 €		- 600,00 €	- 600,00 €		- 600,00 €
PE n°2-Intervenants techniques	- 3 780,00 €		- 3 780,00 €	- 3 780,00 €		- 3 780,00 €
PE n°2-Médical	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €	- 2 000,00 €		- 2 000,00 €
PE n°2-Pack textile Pôle Espoirs	- 5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €	5 000,00 €	- €
PE n°3-Centre Perf/CPS/Regroup PE	- 8 500,00 €		- 8 500,00 €	- 8 500,00 €		- 8 500,00 €
PE n°3-Tests d'entrée	- 4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- 4 000,00 €	4 000,00 €	- €
PE n°3-Subventions		8 000,00 €	8 000,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €
PE n°3-Stage n°1 (actions internationales)	- 50 000,00 €	50 000,00 €	- €	- 50 000,00 €	50 000,00 €	- €
PE n°3-Stage n°2 Bellecin	- 10 200,00 €	3 800,00 €	- 6 400,00 €	- 10 200,00 €	3 800,00 €	- 6 400,00 €
PE n°3-Stage n°3 Japon	- 70 000,00 €	64 000,00 €	- 6 000,00 €			- €
PE n°3-Tournoi n°1 Belfort / Belfort	- 1 300,00 €		- 1 300,00 €	- 1 300,00 €		- 1 300,00 €
PE n°3-Tournoi n°2 Marseille	- 1 700,00 €		- 1 700,00 €	- 1 700,00 €		- 1 700,00 €
PE n°3-Tournoi n°3 Clermont (ac stage)	- 7 500,00 €	800,00 €	- 6 700,00 €	- 7 500,00 €	800,00 €	- 6 700,00 €
PE n°3-Tournoi n°4 (gratuité Kéolis) Limoges	- 6 500,00 €		- 6 500,00 €	- 6 500,00 €		- 6 500,00 €
PE n°3-Tournoi n°5 (gratuité Kéolis) Amnéville			- €			- €
PE n°3-Tournoi n°6 Cormelle ou Forges			- €			- €



Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Judo Ju-Jitsu, Kendo et Disciplines Associées



Budget révisé 2023			Budget 2024		
CHARGES	PRODUITS	SOLDE	CHARGES	PRODUITS	SOLDE

Action Prévention Violence Sécurité			- €		- €
Buvette	2 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	4 500,00 €	2 500,00 €
Cérémonie des vœux	4 000,00 €	600,00 €	3 400,00 €		- €
CRKDR	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Déplacements CT	2 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Equipements sportif	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Fournitures médicales	500,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €
Judo féminin	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Judo Personnes Situation Handicap	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Judo Entreprises	15 000,00 €	35 000,00 €	20 000,00 €	58 592,00 €	43 592,00 €
Récompenses			- €		- €
Soutien aux manifestations extérieures	3 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Evènements exceptionnels	4 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Formation BPJEPS	15 000,00 €	37 000,00 €	22 000,00 €	32 500,00 €	17 500,00 €
Formation DEJEPS	5 000,00 €	13 000,00 €	8 000,00 €	30 000,00 €	20 000,00 €
Formation CFEB		7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Formation CQP	15 000,00 €	24 120,00 €	9 120,00 €	28 120,00 €	13 120,00 €
Plateforme perf. technique	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Stage National de Rentrée	17 500,00 €	10 140,00 €	7 360,00 €	10 140,00 €	7 360,00 €
Stage Juges	3 500,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €
Stage arbitrage	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Ch équipes Seniors	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Demi-finale Ch France Cadets n°1	4 500,00 €		4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Demi-finale Ch France Cadets n°2			- €		- €
Critérium benjamins	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Ch équipes Juniors	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Coupe Minimes	4 500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €
Ch équipes Cadets	2 000,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Coupe Seniors - Ch Fce 2D			- €		- €
Coupe Kata	600,00 €		600,00 €	600,00 €	600,00 €
Ch BFC Cadets/tes	2 250,00 €	2 250,00 €	- €	2 250,00 €	- €
Ch BFC Juniors	4 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Ch BFC Seniors	2 100,00 €		2 100,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
Ch BFC Jujitsu	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Passage de grades n°1 / Kata	9 500,00 €	1 500,00 €	8 000,00 €	1 500,00 €	8 000,00 €
Passage de grades n°2 / TEC	8 500,00 €	1 500,00 €	7 000,00 €	1 500,00 €	7 000,00 €
Actions Vétérans	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Stage Juniors n°1			- €		- €
Stage Cadets n°1 Dijon / Bellecin et Clermont	15 500,00 €	11 500,00 €	4 000,00 €	11 500,00 €	4 000,00 €
Stage Minimes n°1 Bellecin interdép	500,00 €		500,00 €	500,00 €	500,00 €
Stage Minimes n°2	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Stage Cadets n°2			- €		- €
Stage Cadets n°3	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Stage Jujitsu	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Tournoi Juniors n°1 Paris Kyoto / Amiens			- €		- €
Tournoi Juniors n°2 Cormelles			- €		- €
Tournoi Minimes n°1 Harnes / Harnes	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Tournoi Minimes n°2 International tournoi et stage	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Regroupement Sportif (Europ. Cup + rgmt rég min)	3 500,00 €		3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Véhicules	24 000,00 €		24 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €

TOTAL GENERAL	813 335,00 €	789 043,00 €	24 292,00 €	754 835,00 €	754 835,00 €	- €
----------------------	--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	-----

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Rapport d'activité du Responsable Administratif et Financier

par Thierry CAQUINEAU

Réunions statutaires et regroupements régionaux

Les réunions statutaires et journées de travail ont permis tout au long de cette année 2022 de se rassembler pour informer, accompagner, se concerter, valider et réfléchir au développement du judo au sein de notre région.

CONSEIL D'ADMINISTRATION	CONFERENCE DES PRESIDENTS	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	ASSISES FEDERALES	SEMINAIRE DE TRAVAIL
10-févr-22	02-juin-22	21-mai-22	22-janv-22	2 et 3 juillet 2022
02-avr-22	02-juil-22		20-nov-22	
16-avr-22				
07-nov-22				
10-déc-22				

La participation des membres du Bureau de la Ligue, du DTR et du RAF aux Assemblées Générales des Comités a permis de communiquer sur les projets de la Fédération et les actions régionales ainsi que d'échanger avec les dirigeants et enseignants des clubs.

Points sur les Ressources Humaines

Le Personnel salarié de la Ligue

- Une secrétaire administrative et comptable : Gaëlle GOMMERET
- Une assistante administrative (du 1^{er} janvier au 31 août 2022): Céline BUCHER en complément du temps partiel de congé parental de Gaëlle GOMMERET,
- Une assistante administrative (embauche en CDD à compter du 1^{er} septembre 2022) : Anne-Sophie VAUTIER en complément du temps partiel de congé parental de Gaëlle GOMMERET,
- Un salarié en contrat d'apprentissage – jusqu'au 31 août 2022 : Martin CONTINI, sur une mission de formation continue auprès des entreprises,
- Des formateurs : 26 salariés en CDD (formations initiales et continues, stages, plateformes para-judo)
- 5 kinés (jusqu'au 30/06 - démission de tous les kinés au 30/06 car externalisation du suivi médical à partir de septembre 2022)

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Le Personnel salarié du GE BFC mis à disposition de la Ligue

- Le Directeur Technique Régional : Olivier CHAUVIN,
- Le Directeur Technique Régional Adjoint : Cédric GAUDET,
- Le responsable du Para Judo Adapté sur la Ligue BFC à compter du 1^{er} septembre 2022 : Sébastien EPAILLY (sur poste ESQ « Emploi Sportif Qualifié) à mi-temps (autre mi-temps sur le comité 70 de Judo),
- Une secrétaire administrative et comptable : Corinne GEORGET,
- Un salarié en contrat d'apprentissage – à compter du 1^{er} septembre 2022: Martin CONTINI, sur une mission de formation continue auprès des entreprises.

Autres personnes mis à disposition de la Ligue BFC

- Un Conseiller Technique Sportif, responsable du Pôle Espoirs : Philippe TAURINES,
- Un Responsable Administratif et Financier : Thierry CAQUINEAU.

Les Services Civiques

- De janvier à juin : 6 Services Civiques sur l'agrément de la Ligue BFC Judo : Yanis BENISID, Noah COINTOT, Mélina DEGANO, Anatole GANSTER, Nastasia GAUDET, Maelle LEGUISSIMO, Nicolas SIMON,
- A partir du 1^{er} octobre : 6 Services Civiques sur l'agrément de la Fédération de Judo, rattaché à la Ligue BFC : Perrine BARATO, Othmane BOUDEBZA, Alice CARILLON, Timéo CHAUVIN, Yan DEHAND, Benjamin REGNAULT.

Les jeunes volontaires ont mis en œuvre des actions autour des missions suivantes :

- Communiquer et faciliter l'accès à la pratique de haut niveau
- Promouvoir les valeurs du sport et plus particulièrement celles du Judo dans les organisations sportives auprès des athlètes et du public

PRAG : Pôle Régional d'Administration et de Gestion

Le PRAG travaille en relation étroite avec l'ETR et l'ensemble des acteurs du Judo au niveau régional.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Compte tenu des nombreux mouvements de personnel et missions au sein du PRAG et de la direction technique régionale, des réunions mensuelles ont été mises en place pour permettre une meilleure communication et transmission d'informations entre les services.

Ces réunions ont été au nombre de 9 sur l'année 2022 : 6 janvier / 20 janvier / 3 février / 3 mars / 12 mai / 15 septembre / 6 octobre / 10 novembre / 8 décembre.

La Ligue réalise également la saisie des pièces comptables des comités de Nièvre, Haute-Saône, Saône et Loire et accompagnent les comités de Côte d'Or et Doubs.

Conventions institutionnelles

Plusieurs conventions ont été signées et/ou reconduites en 2022 :

- Ville de Besançon pour la mise à disposition de la Halle Sportive des Montboucons,
- CREPS BFC – 1 convention pour chacun des sites d'entraînement du Pôle Espoirs (Dijon et Besançon),
- Conseil Régional : CRDS Fonctionnement et Investissement,
- Agence Nationale du Sport – Plans Sportifs Territoriaux et Haut-Niveau.

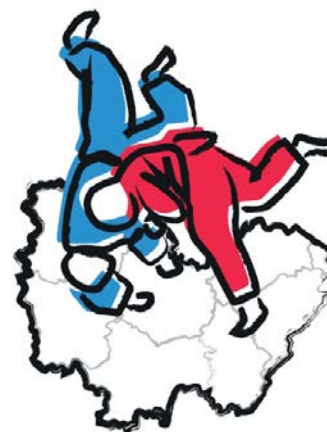
Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Rapport d'activité du Directeur Technique Régional

Par Olivier Chauvin

Compte-rendu dynamique d'activité de la saison 2022-2023 via le lien suivant :

<https://view.genial.ly/640ce82a3a194e0019b8519c>



LIGUE DE JUDO
Bourgogne-Franche-Comté

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Rapport Commission Arbitrage

par Delphine Bourdon

Sur cette année 2022, nous avons dû gérer une quinzaine de compétitions, pas toutes définies correctement dès le départ (ajouts, modifications, ...) et une a été annulée pour cause de canicule.

Tout au long de l'année, nous avons eu du mal à obtenir des réponses des officiels, les formateurs ont énormément utilisé leur téléphone afin de relancer les personnes convoquées et pouvoir assurer le déroulement des compétitions.

La CRA a été en contact permanent. Lors des compétitions, en visio pour faire le point et améliorer ce qui doit l'être, mais aussi lors du séminaire régional à Champagne.

Lors de ce séminaire en comité restreint, nous avons pu redéfinir les rôles de chacun, ce qui était primordial afin de préparer la saison sportive qui arrivait.

Un questionnaire de rentrée a été préparé, afin de recenser tous les arbitres et commissaires de la BFC qui souhaitaient officier cette saison ; malgré certains détracteurs, le questionnaire a eu énormément de réponses dans le délai imparti (plus de 160 dont 10 arbitres et 16 CS qui ne souhaitent officier qu'au niveau départemental).

À la suite de ce questionnaire, Monsieur Patrick FAURE - formateur d'arbitrage du bassin Bourgogne, nous a fait part de son souhait de ne pas renouveler sa fonction à ce poste. Je le remercie pour son investissement, Patrick reste en tant qu'arbitre au sein de la Ligue.

Monsieur Hugo BROCHIN a repris cette fonction au mois de Septembre, nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la CRA en tant qu'arbitre pour la Ligue.

	Arbitres	C.S.
Formateurs	Frédéric MAZUE	Xavier PIPART
Formateurs Bassin	Hugo BROCHIN	Flavie BADET
	Christophe DEUR	Philippe BROCARD

Nous avons organisé le stage régional de rentrée les 10 & 11 Septembre 2022 à St Marcel. Avec pour invité, sollicité par notre CTF en charge de la commission (Monsieur Philippe THOMAS), Monsieur Davy JULIEN sur l'arbitrage. Son intervention durant ce week-end a été très enrichissante. Malheureusement les personnes du National pour les commissaires sportifs n'ont pas pu se rendre disponible, Christophe BOUCHESECHE et Xavier PIPART ont assuré la partie commissaire.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Les formateurs départementaux des arbitres 7/16 étaient présents (+ le formateur régional ainsi que ses 2 adjoints et le CTF en charge de l'arbitrage). Ceux des commissaires sportifs 10/16 étaient présents (+ le formateur régional ainsi que ses 2 adjoints et l'élue en charge de l'arbitrage).

Le lendemain, le stage était ouvert à tous les arbitres et commissaires référencés sur le questionnaire de rentrée : 23 arbitres + les 11 formateurs et 33 CS + les 13 formateurs. Soit un total de 80 officiels.

Nous avons également associé le Grand-Est sur cet événement et la rentrée prochaine nous irons dans le Grand-Est. Nos deux ligues s'entendent bien pour organiser des actions communes.

Ensuite, les plannings ont été élaborés par nos formateurs régionaux avec le souci de répartir à minima deux prestations par participant, tout en respectant le niveau de compétition et le lieu. Ce qui n'est pas chose aisée. D'autant plus que toutes les compétitions estampillées Ligue n'étaient pas clairement définies.

*Ceci a créé de réels problèmes pour le Tournoi de Dijon. A 3 semaines de l'évènement tout a été précipité. La CRA a été en charge de la sélection et de la convocation. Elle a subi de nombreuses pressions, de l'ingérence et le comble pour masquer cette dernière, il a été imposé à la CRA le jeudi (soit 2 jours avant l'échéance) d'augmenter le nombre de tapis. Frais supplémentaires complètement inutiles, la plupart des officiels se sont demandés quel était l'intérêt d'être aussi nombreux. **Toute l'équipe de la CRA ne souhaite en aucun cas revivre cette affreuse expérience et demande vivement que ces méfaits ne soient pas reproduits.***

Nous nous sommes aperçus que les difficultés rencontrées pour obtenir les réponses étaient liées à l'envoi des convocations, beaucoup ne recevaient pas les mails ou dans leurs spams qu'ils ne regardaient pas régulièrement. Pour pallier à cette situation, les formateurs régionaux ont créé chacun un groupe WhatsApp (un pour les arbitres et un pour les commissaires sportifs). La réactivité est bien plus grande sur ce moyen de communication. Les commissaires et les arbitres répondent via un lien eval&go et leurs réponses sont centralisées dans un tableau beaucoup plus lisible et plus pratique pour les mises à jour. Certains sont encore un peu réticents à l'utiliser mais le nombre tend à diminuer.

Tous ces supports sont créés par la secrétaire de la Ligue, qui gère l'administratif de la CRA, Madame Corinne GEORGET. Elle effectue un immense travail et un important investissement, nous la remercions.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Pour ce qui est des TEC, le passage de ce dernier a été inversé. Il se déroule le matin, et le passage des UV l'après-midi afin de faciliter l'examen de ces derniers. (Rappel concernant les UV4, validation par les départements. Pour les départements qui n'ont pas assez de compétitions pour les valider, la Ligue a ouvert une inscription via l'Extranet sur les TEC et uniquement sur les TEC).

Cette année, 2 CS ont obtenu leur N4 niveau national lors de l'examen annuel à Ceyrat :

Madame Flavie BADET, qui est responsable des CS dans le département de Saône-et-Loire et qui est également adjointe au niveau régional.

Et **Monsieur Thibault JOLIVEL**, qui lui gère les CS de la Nièvre.

Ils sont tous les deux très investis au sein de la Ligue et très appréciés sur les plateaux de compétitions.



Toutes nos félicitations à vous deux.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Le CTF en charge de la commission d'arbitrage s'est vu décerné un 7^{ème} Dan hautement mérité. D'une part par son intense travail consacré à l'examen, mais également à son respect profond, son amour de la pratique du Judo et des valeurs que notre sport véhicule. Philippe THOMAS ci-dessous entouré par ses 2 partenaires Antoine et Denis (tous arbitres).



Bravo et toutes nos félicitations à Philippe pour ce haut grade

*Je souhaite remercier vivement **Madame Flavie BADET, Messieurs Philippe THOMAS, Frédéric MAZUÉ, Xavier PIPART, Philippe BROCARD, Hugo BROCHIN et Christophe DEUR** pour leur investissement, nos divers échanges, les formateurs départementaux, les arbitres, les commissaires ainsi que le président de la Ligue Monsieur **Dominique MARCHISET, Monsieur Cédric GAUDET** et tout particulièrement Monsieur Olivier CHAUVIN pour toutes nos discussions parfois vives et opposées mais surtout pour son aide, son respect et le maintien de son engagement pour le temps de construction de la commission.*

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Rapport Commission Organisation des Grades

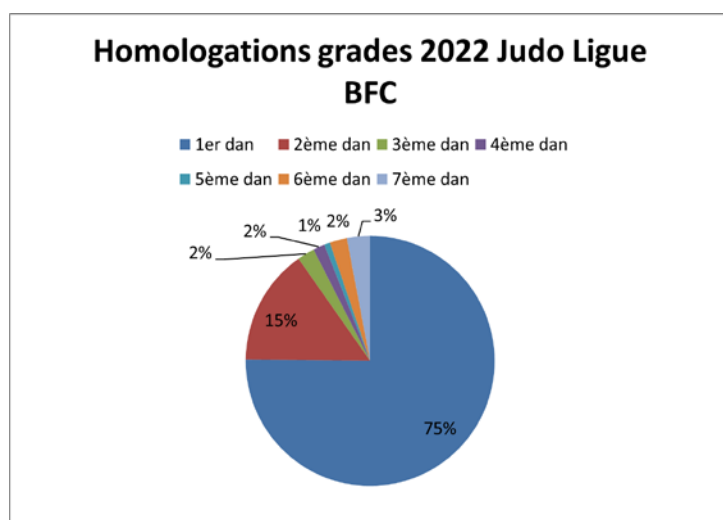
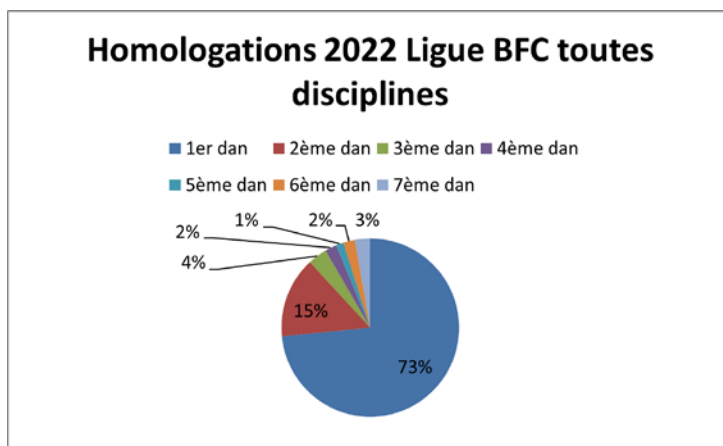
par Maxime Arbey

L'année 2022 a été une année de reconstruction pour la Commission des Grades. Sortant d'une période trouble dont nous nous souvenons tous, il a fallu tout d'abord reconstituer un corps de juges.

Nous pouvons nous satisfaire d'avoir su garder un effectif relativement constant après la crise du COVID 19.

Homologations

En 2022, nous avons compté 143 nouveaux gradés, toutes disciplines confondues (Judo/ Ju-Jitsu et disciplines associées) dont 133 grades de Judo Ju-Jitsu. Sur ces 133 nouveaux grades, 100 sont des 1^{er} dan.



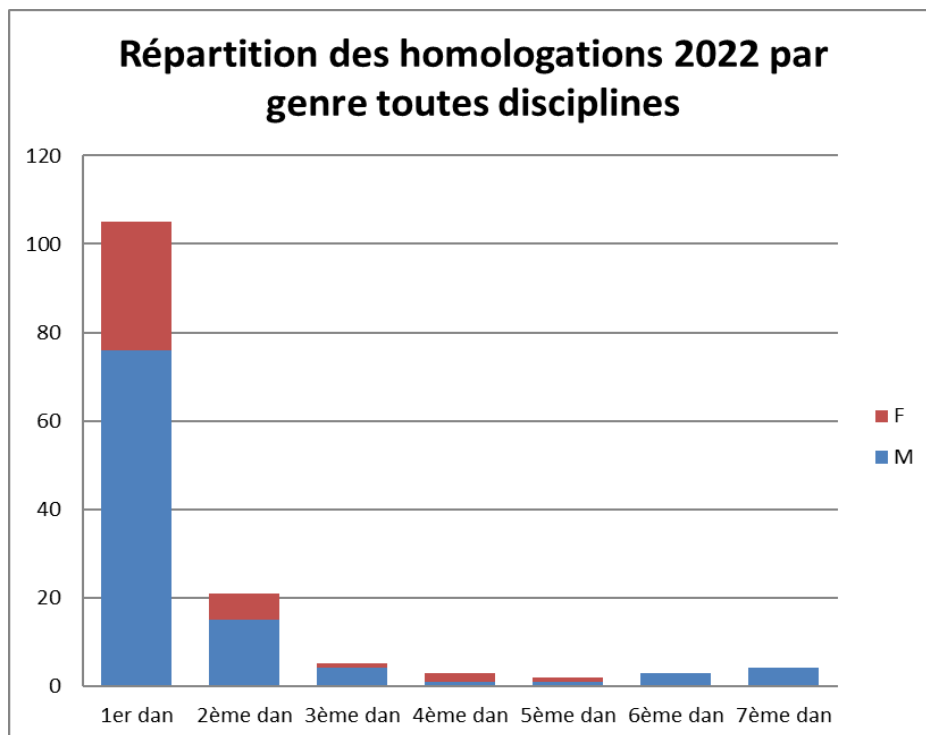
Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

A l'heure où nous parlons de plus en plus de féminisation du sport et ayant à ma disposition des données chiffrées, je me suis permis d'étudier les homologations 2022 par le prisme du genre.



Le pourcentage de féminines au sein de notre Ligue est de 34,8% (32,6% pour notre Fédération).

Comme vous pouvez le constater, 27% des nouveaux grades ont été obtenus par des femmes. Même si ce chiffre est très honorable, nous constatons que plus nous montons dans les grades, moins nous avons de féminines.



Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

L'année 2022 a été exceptionnelle pour notre Ligue car elle comprend à présent, 1 nouveau 5^{ème} dan en Kendo, ainsi qu'un nouveau 5^{ème} dan, 3 nouveaux 6^{ème} dan et 4 nouveaux 7^{ème} dan de Judo Ju-Jitsu, à savoir :

Kendo

5^{ème} dan : Yannick NAVET (25)

Judo/ Ju-Jitsu

5^{ème} dan : Alice BALLAUD (39)

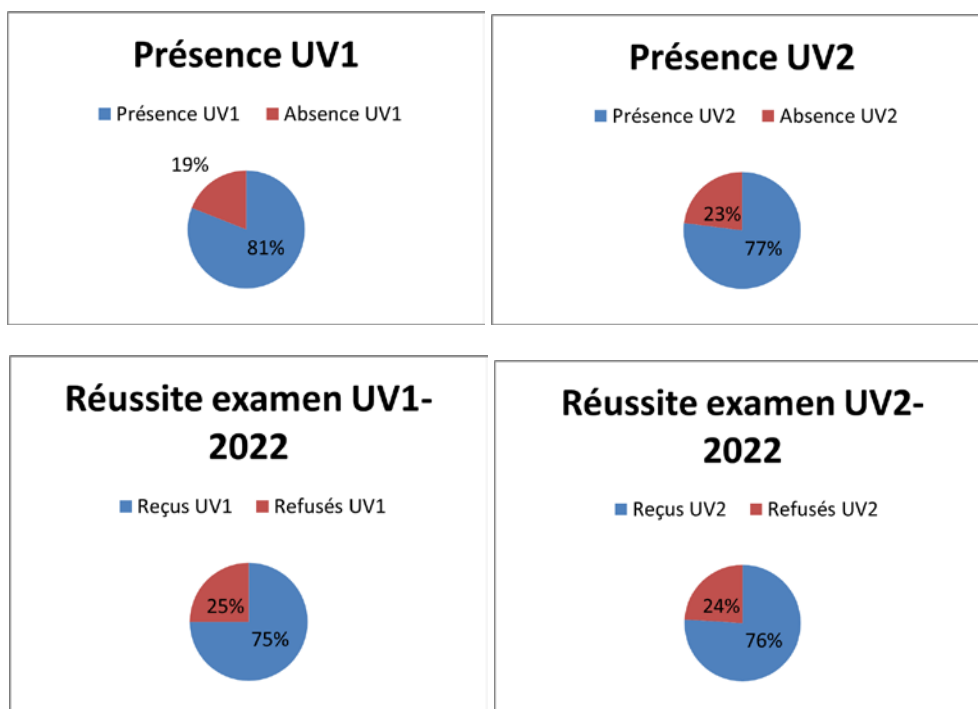
6^{ème} dan : Olivier CHAUVIN (25) Gabriel GUERY (71) Jean POURCHET (25)

7^{ème} dan : Denis PERREAU (58) Robert ROUCHOUSE (21)
Philippe THOMAS (89) Emmanuel WIRTZ (71)

Félicitations à tous.

Examens UV1 et 2

En 2022, il y a eu 6 examens UV 1 et 2 + 3 TEC.



Les documents qui m'ont été transmis ne m'ont pas permis, pour l'heure, de calculer la participation et l'absentéisme à l'UV3.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Formation

Une plateforme de préparation aux 5 et 6^{ème} dan de Judo Ju-Jitsu a été proposée aux licenciés de la Ligue BFC de Judo. Elle a été animée par André PARENT à Vesoul le 15 Octobre 2022.

Elle a été suivie le lendemain matin par un stage régional des juges. Nous remercions au passage le comité de Haute-Saône pour cet accueil.

Projets de la CORG de la Ligue BFC

Lors du séminaire de Champagnole, en fin de saison dernière, plusieurs idées ont été émises afin d'être encore plus professionnel, plus efficace, durant nos examens de grades et de diminuer l'absentéisme lors des passages des UV1, 2 et 3.

- **Lutte contre l'absentéisme**

L'idée est de commencer par l'UV3 le matin et l'enchaîner l'après-midi par les passages des UV 1 et 2. Cette organisation est à l'essai pour une saison et a débuté à la rentrée de Septembre 2022. Les retours actuels sont prometteurs et, phénomène que nous n'avions pas prévu, elle est appréciée par les juges qui ressentent moins de pression, car ils n'ont pas de contrainte de temps pour juger.

Un bilan devra être fait lors du prochain séminaire de la Ligue, c'est-à-dire demain, à l'heure où je vous lirai ces lignes.

- **Formation**

Le projet d'imposer aux juges un nombre d'heures de formation défini, sur les kata qu'ils sont amenés à juger est en cours de gestation et sera mis en application à la rentrée de Septembre 2023. L'objectif est la montée en compétences du corps des juges. Il s'agira d'une forme d'agrément valable 1 an renouvelable. Les juges ne se pliant pas à cette règle ne seront plus convoqués pour juger.

D'autres idées à l'état embryonnaires ont été émises en cours de saison et demandent à murir pour déboucher sur de réelles propositions.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Culture

La Culture est intimement liée au Grade. La logique voudrait que la connaissance dans ce domaine aille de pair avec l'obtention de ceux-ci. Partant du principe que leur rôle est de transmettre, un colloque des Hauts Gradés de notre Ligue a eu lieu le samedi 15 Octobre au matin à Vesoul, animé par Martine GUERY, Vice-Présidente de la Ligue BFC de Judo, en charge de la commission Culture. Il a été l'occasion pour eux d'échanger sur différents thèmes, notamment sur leur rôle de conseils auprès des candidats aux 5, 6 et 7ème dan de Judo/ Ju-Jitsu.

Je terminerai en remerciant, comme chaque année, les membres de la Commission d'Organisation Régionale des Grades de Ligue BFC, à savoir : Emmanuel GOUTORBE, secrétaire de CORG - Bernard MATHIEU, secrétaire adjoint de CORG - Olivier CHAUVIN, DTR de la Ligue - Cédric GAUDET, DTR Adjoint - Philippe TAURINES, CTS - Gabriel MARADAN - Emmanuel RAT, CTF du Jura - Dominique MARCHISET, président de la Ligue BFC de Judo - Martine GUERY, Vice-Présidente de Ligue BFC en charge de la Culture Judo - et tous les Juges Kata et arbitres ayant œuvré pour la bonne réalisation de ces événements.

Je n'oublie pas Corinne GEORGET, secrétaire de la Ligue, qui en envoyant les convocations aux juges et en centralisant leurs réponses, a grandement aidé notre commission des grades. Qu'elle en soit ici remerciée.

Merci de votre attention et une bonne fin de saison, dans vos comités et clubs respectifs.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Rapport Commission Communication

par Rodolphe Lanz

Le site internet et les réseaux sociaux

Il n'y a aucune modification notable des tendances sur la consultation du site internet de la Ligue et sur la fréquentation des réseaux sociaux de cette dernière.

Le calendrier et ses déclinaisons restent les documents les plus consultés sur le site internet ainsi que les résultats des compétitions.

Les 2/3 des consultations du site se font via un mobile.

Les résultats des compétitions et les photographies des podiums sont les plus populaires sur les réseaux sociaux. La page Facebook compte 2,7 K d'abonnés.

Communication de la rentrée 2022

En 2020 et en 2021, la Ligue a été très active et a développé des campagnes de communication de rentrée d'une durée d'un mois sur les réseaux sociaux.

Elle avait fait appel à un prestataire extérieur pour concevoir et diffuser ses campagnes.

A la rentrée 2021, un compte Instagram avait été créé sur lequel un jeu concours avait été proposé. Par ailleurs, la campagne avait évolué en s'appuyant sur de courtes vidéos.

En 2022, la campagne de rentrée, présentée lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2022, a été réalisée en interne pour la modique somme de 300 €.

Les objectifs principaux étaient d'augmenter le nombre de licenciés au sein de la Ligue et de développer la communauté sur les réseaux sociaux existants en augmentant le taux d'engagement moyen.

Par ailleurs, cette campagne devait mettre en avant les clubs de la Région et valoriser la diversité des pratiques en s'appuyant sur des clips.

Intranet Ligue

Le projet a été présenté lors de l'Assemblée Générale du 21 mai 2022.

Il avait été précisé que le coût d'environ 5 000 € HT n'avait pas d'impact sur le budget de la Ligue car il était compensé par la réalisation en interne de la campagne de rentrée 2022, sans recours à un prestataire extérieur, comme en 2020 et en 2021.

Ce projet a été validé par le Conseil d'Administration de la Ligue et après une première séance de travail avec le prestataire le 29 juin 2022, il a fait l'objet d'un atelier de travail lors du séminaire de la Ligue des 2 et 3 juillet 2022.

Une première ébauche de devis a été proposée par le prestataire le 25 juillet 2022.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Après quelques modifications visant à simplifier le projet et à en diminuer le coût, un devis définitif de 5 350 € HT a été proposé à la Ligue le 3 octobre 2022.

Le 12 octobre 2022, le CTR a indiqué, par courriel : « *Personnellement je trouve le montant déraisonnable pour l'utilisation qu'on en souhaite. Je pense que peu de personnes seront réellement utilisateurs de cet outil et investir 6400€ pour ce projet me paraît inadapté. Je sais qu'il a été voté en CA, mais je pense qu'il faudrait également faire voter le devis.* »

Le Président de la Ligue a, le 26 octobre 2022, adressé un courriel au prestataire pour lui signifier l'abandon des travaux de l'intranet Ligue pour des motifs budgétaires.

Moyens humains

Le départ de Céline BUCHER et la perte de ses compétences en matière de communication ont engendré une réflexion afin de pallier cette difficulté. La solution a été trouvée en 2023.

Projets 2023

La question se pose de savoir si la Ligue doit poursuivre, une 4^{ème} année, la mise en œuvre d'une campagne de rentrée visant essentiellement à augmenter le nombre de licenciés en Bourgogne – Franche-Comté.

Les efforts conjoints de la Fédération, de la Ligue, des Comités Départementaux et des Clubs ont permis de retrouver des effectifs satisfaisants.

Une nouvelle campagne pourrait être superfétatoire quand bien même le budget serait équivalent à 2022 (300 €).

Nous en laissons juges l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration de la Ligue.

Il nous semble plus pertinent de soutenir le Judo, sa pratique et son développement sur le territoire en agissant auprès des élus. La Ligue viendrait ainsi opportunément en soutien aux Clubs et aux Comités.

Les réseaux sociaux peuvent être un excellent moyen pour la Ligue de communiquer avec les élus politiques, car ils offrent une plateforme pour diffuser rapidement des informations et interagir avec eux de manière efficace.

Nous pouvons développer la stratégie ci-après :

- Suivre les élus politiques : Il est important de suivre les élus politiques pertinents sur les réseaux sociaux, notamment sur Twitter, Facebook et LinkedIn, afin de pouvoir interagir avec eux et de les informer des dernières nouvelles et événements de la Ligue et du Judo régional.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

- Partager des informations clés : La Ligue peut utiliser les réseaux sociaux pour partager des informations clés avec les élus politiques. En partageant ces informations, la Ligue peut montrer aux élus politiques l'impact positif que le judo a sur la communauté.
- Créer des conversations : Les réseaux sociaux sont également un excellent moyen de créer des conversations avec les élus politiques. La Ligue peut poser des questions aux élus politiques sur leur opinion sur le judo et les politiques sportives en général. Elle peut également encourager les élus politiques à partager leurs opinions sur des événements ou des développements dans la communauté de la Ligue.
- Utiliser des hashtags pertinents : L'utilisation de hashtags pertinents sur les réseaux sociaux peut aider la Ligue à rejoindre un public plus large et à attirer l'attention des élus politiques et pour promouvoir son message.
- Participer à des événements virtuels : Les événements virtuels tels que les tables rondes, les webinaires et les chats en direct peuvent offrir une occasion unique de communiquer avec les élus politiques sur les réseaux sociaux. La Ligue peut y participer et poser des questions aux élus politiques pour leur faire connaître les préoccupations du monde régional du Judo.

En amont, il conviendra :

- D'identifier les élus politiques pertinents qui sont intéressés par le judo ou qui exercent une influence sur les politiques liées au sport dans la Région.
- Définir un message clair qui présente les enjeux et les préoccupations de la Ligue. Ce message doit être concis, facile à comprendre et attrayant pour les élus.
- Utiliser un langage adapté à l'audience lors de la communication avec les élus politiques. Il est important d'éviter les termes techniques qui pourraient être difficiles à comprendre pour les non-spécialistes.
- Offrir des informations supplémentaires sur le judo et son impact dans la communauté.

Enfin, il nous semble approprié que le Conseil d'Administration réexamine le projet d'intranet au regard notamment des arguments spécieux mis en avant pour abandonner le projet en 2022.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Rapport Commission Formation

par Stéphane Marnier

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de la commission formation qui vous est, ci-après, proposé montre, une fois n'est pas coutume, que notre Ligue, se porte admirablement bien sur le plan de la certification en Judo.

Je tiens à remercier l'ETR, Sylvain, Olivier, Cédric et les 26 formateurs régionaux ainsi que l'équipe administrative qui œuvrent au quotidien pour permettre à chaque stagiaire d'évoluer dans les meilleures conditions de réussite.

La formation, au-delà de véhiculer les valeurs du Judo, est une source de financement importante de la Ligue.

Depuis plus de dix années maintenant, ce sont trois formations initiales diplômantes qui sont proposées au sein de la Ligue : CQP MAM, BPJEPS et DEJEPS (en alternance d'une année à l'autre). C'est en tout plus de 260 stagiaires inscrits depuis 2010, soit une moyenne annuelle de plus de 21.

La DRAJES BFC a renouvelé, en août 2022, notre habilitation au DEJEPS (mention Judo Jujitsu) jusqu'en 2025.

Je rappelle que la Ligue est certifiée Qualiopi, marque de certification qualité des prestataires de formation. Merci aux responsables ETR et à Thierry CAQUINEAU et son équipe pour l'implication qu'ils mettent dans ce projet de labellisation.

La Côte d'Or représente 25% des stagiaires certifiés, le Doubs 16%, ce qui semble être en adéquation avec la démographie et bien entendu le bassin d'emploi pérenne que peut proposer chaque département. C'est l'un des enjeux majeurs de la formation. Il ne peut y avoir de professeurs motivés s'il n'y a de projet, club ou département, pouvant répondre à leurs besoins de stabilité et de durabilité dans leur poste. Il nous reste du travail en la matière sur l'accompagnement que la Ligue puisse apporter aux OTD et clubs.

En 2022, nous avons enregistré :

- 21 inscrits en CQP avec 17 certifications totales soit 81%
- 12 inscrits en DEJEPS avec 9 certifications totales soit 75%

/:\ Pas de BPJEPS en 2022 (7 inscrits en 2022-2023 – les tests de sélection ont eu lieu le 24 septembre)

En parallèle, nous avons signé la convention avec le CFA de la Fédération en mai 2022.

La Ligue montre également une dynamique concernant la formation continue (hors formation arbitrage).

- Stage régional des juges
- Plateformes techniques judo et Para Judo Adapté
- Webinaires

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Un catalogue de formations professionnelles a été mis en place. **Martin CONTINI** pilote cette activité qui est en plein essor par un travail remarquable. Je tiens à le remercier pour son implication. De plus en plus d'entreprises nous font confiance pour les aider à travailler sur le bien-être et la sécurité au travail ainsi que sur la gestion du stress... La particularité de ce catalogue c'est qu'il est adaptable et à la carte en fonction des besoins. Je suis convaincu que le Judo doit entrer dans les entreprises. Le niveau de satisfaction des entreprises sur les prestations des intervenants est très élevé. J'encourage chacun d'entre nous à faire jouer son réseau professionnel.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'amélioration du secteur de la formation du projet de Ligue 2022-2024 :



Enfin, une fois n'est pas coutume, le SNR, qui s'est tenu les 17 et 18 septembre 2022 à Bellecin, fut encore une réussite. Nous avons réuni 135 judokas sur le tatami et 45 dirigeants. Nous avons un plateau local de qualité : Gabriel MARADAN, Philippe THOMAS, Denis PERREAU, Emmanuel GOUTORBE, Martin CONTINI, Sébastien EPAILLY, Frédéric MAZUE, Julien PARROT, Olivier CIAPPUCCINI, Robin BOUCARD, Sylvain LIMOUZIN et Thierry CAQUINEAU. Merci à tous pour vos prestations et l'engouement qu'elles ont suscité.

Je redis ici toute ma confiance à l'équipe pédagogique de l'ETR, à l'équipe administrative de la Ligue qui sont les rouages essentiels du mécanisme de formation et de développement du Judo dans notre grande région. Former de nouveaux professeurs et proposer une alternative à la compétition sont des marqueurs intéressants de la bonne dynamique de notre grande région rurale. Cette ruralité complique parfois la tâche pour tout à chacun pour se déplacer sur les rassemblements mais la motivation des stagiaires, l'implication des professeurs et des dirigeants de clubs ainsi que la disponibilité de nos formateurs permettent, et je le souhaite pour longtemps encore, d'envisager sereinement l'avenir de la formation judo en BFC.

Merci aux acteurs de la formation.

Stéphane MARNIER

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Rapport Commission Culture

par Martine Guéry

Actions et éléments indicateurs sur l'année 2022 au regard de la place transversale de la Culture dans les différents secteurs d'activité de la Ligue

L'accent a été mis au séminaire des 2 et 3 juillet dans les différents ateliers sur l'attention à porter sur ce sujet. Et pour tendre vers cet objectif, le regard des pilotes des formations, de l'arbitrage, des grades, des pôles, des cadres, des élus présente un intérêt certain.

A ce titre, **Olivier CHAUVIN** notre **Directeur Technique Régional** nous livre ce propos et son analyse :

« Essence même de notre discipline, la Ligue œuvre aujourd'hui pour transmettre de façon transversale la culture à tous les licenciés de notre région. Enseignants, stagiaires en formation, athlètes, salariés, bénévoles, tous sont des représentants de ces valeurs.

A l'heure de la reconstruction post Covid, nous avons travaillé sur « le respect ». Comme l'indique notre code moral, « sans respect, aucune confiance ne peut naître ». Il était donc important d'œuvrer dans ce sens pour rassembler les forces de notre Ligue autour d'un projet commun.

Respect des horaires et mise en avant du corps arbitral lors des compétitions.

Transmission de la notion de respect à l'intérieur des formations (respect des horaires, des intervenants, des stagiaires et de l'organisme de formation)

Mise en place d'un module de formation sur « la posture » pour l'ensemble des acteurs de la Ligue (en cours d'élaboration).

Ces quelques exemples doivent permettre de mieux vivre ensemble et créer un climat propice à la création de projets.

Nous avons également remis en place cette saison un séminaire de hauts-gradés. Ils sont la courroie de transmission entre les valeurs de notre discipline et les nouvelles générations de judoka.

Nous allons continuer en ce sens pour que chacun puisse avoir un rôle dans la préservation de notre culture ».

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

De la même manière, **Delphine BOURDON, membre élue de la Ligue BFC et responsable de la commission d'arbitrage**, nous fait part de ce propos :

« Nous avons quasiment tous commencé le Judo enfant, nous avons grandi avec toutes ces belles valeurs inculquées par notre ou nos professeurs.

Celles-ci sont malheureusement bien trop souvent mises à mal sur les plateaux de compétition et en dehors. La pratique de notre discipline tout comme l'arbitrage est difficile ; elle demande de la rigueur, de la patience et une certaine éthique.

Le corps arbitral est un maillon essentiel qui se doit d'être un garant de toutes ces notions propres à notre spécificité. C'est dans cette optique que nous nous construisons et que nous évoluons ensemble. »

Que Delphine et Olivier soient remerciés pour leur témoignage et leur volonté d'induire et préserver l'identité culturelle du Judo dans leurs missions.

Formations

Les pilotes des formations d'enseignants, d'arbitres, de juges ; ainsi que les cadres des Pôles, sont à même de faire leur lecture à l'interne sur le sujet dans le domaine qui leur est confié.

Dans une réunion de formateurs, lors du stage de rentrée, l'objectif d'induire la Culture dans les contenus de formation, tout comme dans le guidage des stagiaires, a été réaffirmé.

Grades

A l'initiative de la CORG en Octobre, le colloque des Hauts Gradés auquel nous avons participé avec le Président Dominique MARCHISET, aura remis sur l'ouvrage le chantier de la place et du rôle du grade comme vecteur de la Culture.

Sur les passages de grades, il est à noter l'engagement des organisateurs avec l'intention de toujours faire mieux en termes d'accueil, de respect et d'exigence à la fois. Pour le coup, sur ce temps où l'on touche un public assez diversifié, la Ligue et le Judo offrent une belle image.

Un regret

Le clip vidéo « le Dojo lieu d'éducation » n'est pas encore finalisé.

Après un gros travail de la cellule de réflexion culture sur 2021 et 2022, les images ont été recueillies. Une première mise en forme pourra être exploitée mais reste à finaliser une composition recentrée sur le thème défini initialement.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Kagami Biraki

Pas de cérémonie des vœux régionale en 2022, selon notre décision de l'organiser tous les deux ans, bien que l'organisation de celui de 2023, nous a bien mobilisé sur la fin de l'année 2022, tant l'accès à un lieu adapté à ce genre de manifestation devient délicat à trouver.

Stage de Rentrée

Remise aux stagiaires d'un exemplaire des 3 affiches élaborées l'année précédente pour 3 catégories d'âge.

Compétitions et arbitrage

Dans leurs rôles respectifs, encadrement technique, commissaires sportifs, arbitres, élus, s'emploient à la recherche du bon fonctionnement.

Des actions montrent l'attachement de la plupart des acteurs au respect des usages et des codes, et certains n'hésitent pas à intervenir spontanément auprès de judokas qui en dérogent d'ailleurs !

Préparation des lieux de qualité, salut général initial contribuent à la belle image.

Questions

- Si sur diverses manifestations l'apparence est préservée, les jeunes générations savent elles « pourquoi c'est comme ça au Judo » ?
- Alors que nos institutions cherchent à encourager toute action, y compris dans le sport, qui favoriserait la citoyenneté, connaissons-nous une discipline fondée pour viser le développement de l'individu en harmonie avec la société ?
- Enfin, si nous réussissions à mieux convaincre les élus politiques, le Judo serait-il suffisamment armé par la formation de ses intervenants pour se prévaloir d'un fort impact sociétal dans l'avenir ?

Une définition

« La Culture, c'est ce qui reste à connaître quand on ne vous a rien enseigné »

Jean VILAR

Remerciements à tous les acteurs de la Ligue.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023



Besançon, le 04/06/2023

ASSEMBLEE GENERALE - Saison 2022-2023

Rapport moral de Mr FRIADT Pierre, Président de la C.R.K.D.R. Bourgogne Franche-Comté, relatif à la saison 2022/2023.

Mesdames, Messieurs,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de l'intérêt que vous portez à nos disciplines, ainsi qu'à leur développement.

La saison dernière la région Bourgogne Franche-Comté comptait 165 licenciés, aujourd'hui nous atteignons le chiffre de 173. Soit une progression de 4,85%. On constate même une augmentation de 1% de plus que la saison avant COVID-19.

Clubs	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	% Evol n-1	Diff n-1	Panier 2022/2023	Paniers 2021/2022
ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS (XX27210516) - Date création le 02/06/1998	10	9	7	10	15	50,00 %	5		
ASS AM TRAD. SECTION JODO (XX27210515) - Date création le 26/01/2006	12	10	8	11	11	0,00 %	0		
ASSOCIATION KAGERO (XX27210246) - Date création le 15/03/2012	10	10	8	9	7	-22,22 %	-2		
BUDO KENDO BESANCON (XX27251723) - Date création le 16/05/2003	13	12	9	14	12	-14,29 %	-2		
CHANBARA MACON (XX27710038) - Date création le 28/01/2008	24	27	13	19	25	31,58 %	6	1	
DENSHOSHIN (XX27700225) - Date création le 11/09/2013	7	7	7	8	7	-12,50 %	-1		
DOJO NIVERNAIS -KENDO- (XX27580393) - Date création le 02/06/1998	12	10	1	6	10	66,67 %	4		
DUC SHINKIDO (XX27210345) - Date création le 27/03/2014	9	9	8	10	7	-30,00 %	-3	1	
DUC SHINKIDO SECTION IAIDO (XX27210346) - Date création le 27/03/2014	6	7	6	7	4	-42,86 %	-3		
KENDO CLUB BELFORT (XX27900043) - Date création le 28/07/2011	18	12	15	16	21	31,25 %	5		
KENDO EN MACONNAIS-PIERRECLOS (XX27710223) - Date création le 28/11/2013	8	3	3	11	10	-9,09 %	-1	1	
KENDO RYU (XX27580203) - Date création le 02/06/1998	7	5	5	8	14	75,00 %	6		
MJC DES GRESILLES (XX27210513) - Date création le 02/06/1998	10	7	4	6	11	83,33 %	5	2	2
SECTION KENDO DIJON (XX27210033) - Fermeture administrative le 12/12/2022	9	10	6	9		-100,00 %	-9		
SHINKIDO SECTION IAIDO (XX27210786) - Date création le 16/06/2005	9	12	8	8	8	0,00 %	0		
STADE AUXERROIS (XX27890126) - Date création le 21/02/2012	8	9	8	13	11	-15,38 %	-2		
Total	172	159	116	165	173	4,85 %	8	5	2

En moyenne, on compte une douzaine de licenciés par clubs en Bourgogne Franche-Comté. À ce jour, les deux plus grosses structures de la région sont le Club Chanbara Mâcon avec 25 licences et le Yushikan Kendo Belfort avec 21 licenciés. Les plus petits clubs ayant subi le plus durement la crise sanitaire semblent reprendre des licenciés, pour atteindre un nombre d'adhérents proches des saisons pré-COVID. On note par ailleurs la fermeture de la Section Kendo Dijon, pour cause de regroupement avec la section kendo de la MJC des Gresilles.

Nous avons atteint une partie de nos objectifs, à savoir l'organisation des sélections régionales de kendo. L'organisation de passages de grades régionaux (kendo notamment) a cependant été mise de côté faute d'un nombre de participants suffisant.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Projets à venir :

- Organisation des évènements de la saison prochaine, dont la création d'un stage régional pluri-disciplines.
- Mise en place d'une cotisation régionale.
- Nomination des Délégués Techniques Régionaux.

Historique de la saison 2022/2023, toutes disciplines confondues

Novembre :

- William DURAJ du Chanbara Mâcon décroche une médaille d'or, une de bronze et une d'argent à la Coupe de France.
- La Yushikan Cup de Belfort réunit des clubs français, suisses et allemands pour un week-end de stage et de compétitions.

Décembre :

- Stage de kendo à Dijon sous la direction de Jean-Luc GRAUSEM 7eme dan.

Janvier :

- Présentation du Jodo au Kagami biraki de la Ligue de Judo Bourgogne Franche-Comté.

Février :

- Sélections régionales de Kendo à Belfort.
- Stage technique laido à Seignelay (89) animé par Pierre BEDEZ, 5eme dan laido

Mars :

- Participation de plusieurs membres du club d'Auxerre aux championnats de France IAIDO du 11 et 12 mars 2023. Pedro MENDES médaille de bronze catégorie Mudan (Aikido laido Stade Auxerrois)

Avril :

- Participation au championnat de France de kendo catégorie Excellence.

Mai :

- 9e Open international de Chanbara de Mâcon, regroupant 15 équipes dont une venant d'Allemagne et une autre de Finlande.
- Participation aux championnats de France de Kendo catégories Equipe et Individuel honneur.

Juillet :

- Stage de laido à Sermoise sur Loire (58) encadré par Philippe Merlier, Kyoshi 7dan laido

Merci de votre écoute et de votre confiance.
FRIADT Pierre.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Rapport d'activité

Les sollicitations de la CRK sont encore relativement peu nombreuses, mais le lien avec certaines disciplines et clubs est parfois ténu faute de liens ou de moyens. La communication avec les différentes disciplines est donc primordiale si nous souhaitons développer nos pratiques dans la région.

- Stages et passages de grades

Cette année encore aucun stage à portée régionale n'a été organisé, notamment par manque de ressources. La région comptant un faible nombre de clubs répartis sur un large territoire rendant les déplacements et les rencontres régionales assez rares, en dehors des alentours de Dijon/Besançon/Belfort. Cependant un certain nombre de rencontres organisées de manière indépendante par les clubs montrent que la demande est là si nous arrivons à capter le bon public. Pour cela, deux projets ont été évoqués pour la saison prochaine, à savoir un stage de iaido, ainsi qu'un stage joint kendo/jodo. Un point sera fait en début de saison afin de discuter des détails et déterminer dans quelles conditions ceux-ci peuvent être organisés

Cette année encore, un passage de grades régional pour le kendo n'a pas été envisagé dû au trop faible nombre de candidats. Un point doit être fait avec les clubs pour déterminer le nombre de personnes éligibles pour la saison 2023-2024. De même le iaido pourrait envisager organiser un passage de grades si le nombre de candidats le permet.

- Evénements:

Démonstration de Jodo à l'occasion du kagamibiraki de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Judo à Dijon le samedi 21 janvier 2023. François Bion, 5ème dan (Denshō Shin, Arc-lès-Gray) et Lionel Putot, 4ème dan (Association Arts Martiaux Traditionnels, Dijon) ont représenté leur discipline avec une démonstration des 12 kata du seitei jodo.

Les **sélections régionales pour les Championnats de France de Kendo** ont eu lieu le samedi 18 février 2023 au gymnase Thurnherr à Belfort. Les sélections ont mis en jeu les catégories suivantes, qualifiantes pour les Championnats de France:

- Excellence: 8 engagés, 1 place
- Honneur: 4 engagés, 1 place
- Féminines yudansha: 2 engagées (qualification sur participation aux sélections)
- Équipes honneur: 3 équipes engagées, 1 place
- Jeunes: 1 engagé
- Kyusha: 3 engagés, non qualifiant

3 clubs de la région ont répondu présent: Budo Kendo Besançon, Yushikan Belfort et Kendo Club Dijon. Les autres clubs de la région n'ont pas fait le déplacement notamment dû à l'absence de yudansha ou à des frais de déplacement trop importants.

- Sujets en cours

La possible création d'un nouveau club de Chanbara à Dole a été évoquée en début de saison, cependant la CRK n'a pas reçu de nouvelles à ce sujet. Nous restons bien sûr ouverts aux sollicitations qui pourraient découler de la création de ce nouveau club.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Quelques difficultés de création d'un nouveau club de kendo à Champagnole (Jura) face au club de Judo local. Nous avons eu un premier contact avec la personne concernée mais cela n'a pas donné de suite. Le sujet reste ouvert.

- Passeports sportifs:

Cette année 24 passeports sportifs ont été vendus sur la période de 09/2022 à 05/2023.

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Bilan financier

Trésorerie à l'issue de la saison 2022- 2023, sous réserve de validation des comptes par le service financier de la Ligue de Judo BFC

Libellé	Débit	Crédit
Achats		
Passeports achats (*)	0,00€ (*)	
Fournitures Compétitions		
Fournitures Secrétariat		
Dépenses de fonctionnement		
Frais de Transports		
Hébergement		
Organisation événements		
Sélections régionales kendo	-435,58€	
Aides événements divers		
Autres charges de gestion courante		
Aides création de clubs		
Aides formation CFEB		
Formation DTR		
Formation commissaires sportifs		
Ventes et recettes		
Passeports vente		240,00€
Passage de grade		
Subventions d'exploitation		
Subventions Ligue judo BFC		500,00 € (*)
CNKDR/ Ligue judo BFC pour IR kendo		158,05 €
Dotations FFJDA (vente de licences)		

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Autres subventions		
Total budget	435,58 €	898,05 €
	462,47 €	

(*) sommes à valider

Budget prévisionnel saison 2022-2023

Sous réserve de financements

Libellé	Débit	Crédit
Achats		
Passeports achats	100,00 €	
Fournitures Compétitions	50,00 €	
Fournitures Secrétariat		
Dépenses de fonctionnement		
Frais de Transports	100,00 €	
Hébergement		
Organisation événements		
Sélections régionales kendo	750,00 €	
Aides événements divers	200,00 €	
Stages régionaux	TBD	TBD
Autres charges de gestion courante		
Aides création de clubs		
Aides formation CFEB		
Formation DTR		
Formation commissaires sportifs		
Ventes et recettes		
Passeports vente		200,00 €

Rapport pour l'Assemblée Générale 2023

Passage de grade	TBD	250,00 €
Subventions d'exploitation		
Subventions Ligue judo BFC		600,00 €
CNKDR pour IR kendo		150,00 €
Dotations FFJDA (vente de licences)		
Autres subventions		
Trésorerie 2021-2022		
Total budget	1200,00 €	1200,00 €

Rq: coûts et recettes d'organisation de stages à déterminer

— **modification statutaire**

Ajout à l'article 5 des statuts de la Ligue (in fine) :

... Lorsqu'une décision relevant de la compétence de l'assemblée générale doit être prise alors qu'elle ne peut être réunie, il est possible de consulter les membre délibératifs de l'assemblée générale de la ligue par voie postale ou voie électronique.

Pour qu'une consultation écrite soit valable, au moins la moitié des membres composant l'assemblée générale doivent y avoir répondu.

Les décisions prises par consultation écrite (postale ou électronique) ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion de l'assemblée générale de la ligue.



LIGUE DE JUDO
Bourgogne-Franche-Comté